

LE GENRE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Un état des lieux en chiffres



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

equal.brussels 
gelijke kansen | égalité des chances

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement les directeurs et directrices généraux, les correspondant-e-s genre, les correspondant-e-s open data et le comité de statistiques pour l'aide à la recherche de statistiques ventilées par sexe au sein des compétences régionales. Nous remercions aussi les membres du comité de pilotage et en particulier Françoise Goffinet de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) et Roger Kalenga-Mpala de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Le SMCS (LIDAM, UCLouvain) remercie les expertes en genre de l'UCLouvain qui ont participé au projet, Edithe Antoine, Ela Callorda Fossati, Annalisa Casini, Florence Degavre, Alena Sander et Tania Van Hemelryck.

INFORMATIONS PRATIQUES

SPRB

<https://servicepublic.brussels/>

equal.brussels

<http://equal.brussels/>

IBSA

<http://ibsa.brussels/>

EDITORIAL

La Région bruxelloise s'est dotée de l'*Ordonnance gender mainstreaming* qui définit la manière dont la dimension de genre doit être intégrée dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'atteindre une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. La présente brochure a pour objectif de réunir différents éléments nécessaires à la mise en œuvre du gender mainstreaming.

Une des premières étapes pour mener à bien des politiques qui tiennent compte des inégalités de genre, c'est d'**identifier les situations d'inégalité**. Les statistiques et indicateurs ici réunis ont pour objectif de révéler les différences entre femmes et hommes et par conséquent les inégalités sociales de genre **dans le cadre des compétences régionales**. Ces constats chiffrés ont une utilité pratique : constater les inégalités de genre qui perdurent est le meilleur moyen de **construire des politiques publiques efficaces** pour rectifier ces inégalités. Les statistiques et indicateurs présentent une série d'avantages. Ils permettent notamment de mesurer et de comparer des situations à des moments ou à des endroits différents. Rassembler des statistiques autour d'indicateurs nous permet de plus d'évaluer la situation de Bruxelles face à certains processus qui traversent la société, en distinguant les différentes facettes.

Cette récolte de statistiques et d'indicateurs de genre au sein des compétences régionales nous permet également de **suivre la mise en œuvre des objectifs européens** identifiés dans le cadre de l'*Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019*. Dans la présente brochure, ces objectifs ont été transposés au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale afin de mesurer la situation de la Région sur ces thématiques.

Cette brochure a pour ambition d'être la première d'une longue série. Cette première publication tient lieu de constat. L'objectif, à terme, est de publier de manière périodique une mise à jour des données récoltées. En effet, comparer les données de manière régulière est essentiel si l'on veut **évaluer la portée et l'impact de nos politiques publiques sur les différents groupes qui composent la population bruxelloise**. Dans les années à venir, la Région de Bruxelles-Capitale aura aussi pour mission de développer des données qui croisent les dimensions de genre avec d'autres dimensions de la vie de nos citoyens (âge, handicap, situation sociale, origine culturelle, ...). Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour lutter contre l'ensemble des inégalités qui traversent notre société.

Cette brochure se veut un outil pratique à destination des agents de l'administration mais également à destination de la société civile, chercheurs et chercheuses, universitaires, militants associatifs et militantes associatives, partenaires sociaux, qui, chaque jour, œuvrent à plus d'égalité entre les citoyennes bruxelloises et les citoyens bruxellois.

Secrétaire d'Etat à l'égalité des chances



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Méthodologie	6
Glossaire	7
La Géographie du Genre à Bruxelles	9
Compétences de la Région de Bruxelles-Capitale	10
Logement	10
Agriculture	13
Pouvoirs locaux	16
Economie et Emploi	18
Mobilité et Sécurité routière	26
Technologies de l'Information et de la Communication	30
Egalité des Chances	36
Fonction publique	39
Objectifs européens	44
Les indicateurs européens	44
Participation des Femmes au Marché de l'Emploi	47
Ecart et Ségrégation sur le Marché de l'Emploi	50
Equilibre Vie privée / Travail	58
Ecart de Salaires, Revenus et Pensions	63
Pauvreté des Femmes	65
Egalité dans le Processus décisionnel	71
Conclusions et Recommandations	73
Sources	75

INTRODUCTION

La présente brochure est le résultat d'un projet initié par le Service public régional de Bruxelles (SPRB) visant à identifier, collecter et partager des statistiques et indicateurs de genre (aussi appelés statistiques et indicateurs « genrés ») pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

En effet, l'ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la RBC du 29 mars 2012¹ (dans son Article 4, relatif à la production, la collecte et la commande de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre) et l'Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019² de la Commission européenne fixent des objectifs liés à l'égalité entre hommes et femmes et au « gender mainstreaming »³. Le présent projet vise à mettre en œuvre et transposer ces objectifs au niveau régional.

Cette brochure est structurée de la façon suivante. Dans ce premier chapitre introductif, la section « Méthodologie » explique la démarche qui a été suivie afin d'aboutir à cette brochure. Un glossaire propose ensuite des définitions pour un ensemble de termes qui apparaissent dans les sections ultérieures. Les aspects géographiques du genre en RBC sont finalement brièvement décrits.

Le deuxième chapitre est consacré aux statistiques récoltées pour les thématiques relevant des compétences de la RBC⁴, ordonnées d'après la loi spéciale du 8 août 1980. Dans le troisième chapitre, les objectifs de la Commission européenne relatifs au genre sont d'abord présentés, de même qu'une proposition de mesure de ceux-ci à travers des indicateurs. Les pages suivantes présentent les statistiques qui ont effectivement pu être récoltées à propos de ces thématiques.

Finalement, le dernier chapitre reprend les recommandations qu'il est possible de tirer sur base de ce projet, en vue de futures récoltes de données genrées.

¹ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2012032914

² <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/24968221-eb81-11e5-8a81-01aa75ed71a1/language-fr>

³ Voir Glossaire

⁴ <http://www.parlement.brussels/les-competences/>



MÉTHODOLOGIE

Une statistique est un nombre obtenu à partir de données et fournissant des informations sur un phénomène d'intérêt. Il existe plusieurs définitions d'une statistique genrée. Dans cette brochure, nous utilisons une définition étendue du terme « statistique genrée », qui englobe à la fois des statistiques générales ventilées par sexe, mais aussi des statistiques liées à des thématiques genrées.

Des statistiques devaient être identifiées et collectées pour deux grands types de thématiques : les compétences de la RBC et les objectifs européens de l'Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, la démarche suivante a été adoptée.

Au début du projet, un **inventaire des sources possibles** de statistiques genrées pour la RBC a été effectué, suivi d'un **inventaire des statistiques disponibles**. La priorité a été donnée à des statistiques officielles déjà disponibles publiquement. Ce choix présente l'avantage de garantir la qualité, la périodicité et la disponibilité des statistiques obtenues. Dans une première étape, des organisations publiques productrices de statistiques officielles ont donc été identifiées. Les thématiques disponibles via Eurostat, Statbel et l'IBSA ont été inventoriées en priorité. La liste a ensuite été complétée grâce à différents rapports et publications sur le genre en Belgique, ainsi que par des recherches sur l'Internet. Dans une deuxième étape, à partir des sources identifiées, les statistiques disponibles par genre et pour la RBC ont été inventoriées. Eurostat, Statbel et l'IBSA ont à nouveau été privilégiées, avant de compléter la liste par des sources plus pointues afin de couvrir autant que possible l'ensemble des thématiques identifiées.

Une sélection des **statistiques les plus pertinentes** a ensuite eu lieu. Pour certaines thématiques, le petit nombre de statistiques disponibles a conduit à sélectionner l'ensemble de celles-ci. Pour les thématiques plus riches, une sélection a été opérée à partir de critères de qualité établis en début de projet. Les critères les plus importants étaient le format, la disponibilité dans le temps imparti, par sexe et pour la RBC, la pertinence par rapport aux thématiques d'intérêt, la validité, la représentativité, le coût modéré d'obtention et la disponibilité par sous-groupe et/ou quartier.

Les statistiques sélectionnées ont alors été **collectées dans un format standardisé incluant des métadonnées**. Les métadonnées sont les données de contexte qui permettent de comprendre et d'interpréter correctement les statistiques : source, date de collecte,

périodicité, population de référence, unités, format, variables de croisement, etc. Leur collecte est nécessaire à la production de statistiques de qualité.

Les statistiques et métadonnées récoltées ont été **fournies** au SPRB sous forme d'un tableau de bord. La **diffusion** auprès du grand public des résultats de cette récolte est l'objectif de la présente brochure.

Finalement, l'objectif futur de ce projet est de faciliter la **répétition périodique de la collecte et de la diffusion** telles qu'effectuées pour cette première édition, mais également d'identifier les données manquantes, compétences ou thématiques pour lesquelles il manque des données genrées pour pouvoir évaluer les actions publiques en termes de gender mainstreaming. Dans cette optique, les difficultés rencontrées tout au long de ce projet ont été consignées, afin de pouvoir en tirer des recommandations.



GLOSSAIRE

Bruxellois-e : Personne qui réside en Région de Bruxelles-Capitale.

Chômeur-euse/demandeur-euse d'emploi : Personne sans travail pendant la semaine de référence, disponible pour travailler et à la recherche active d'un travail, indépendamment d'une inscription auprès d'un office de l'emploi ou de la perception d'une allocation.¹

Droit à l'intégration sociale : Droit octroyé aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent six conditions légales. Le droit à l'intégration sociale (DIS)

permet de bénéficier d'un soutien des Centres publics d'action sociale (CPAS) et dans certains cas d'un revenu d'intégration sociale (RIS).² Les personnes ne remplissant pas les conditions requises peuvent avoir droit à l'aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS).³

Fonctions critiques : Professions avec un nombre minimum de 20 offres d'emploi au cours de l'année, un taux de satisfaction inférieur à la moyenne et une durée médiane de clôture des offres supérieure à la médiane globale.⁴

Gender mainstreaming : Le gender mainstreaming, ou approche

intégrée de la dimension de genre, est « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques »⁵.

Genre : Le terme « genre » fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités associées avec le fait d'être de sexe masculin ou féminin, ainsi qu'aux relations inter- et intra-sexes ⁶.

Indicateur : Le terme « indicateur » fait ici référence à une donnée numérique, parfois composite, qui permet de résumer des informations complexes en un format qui a du sens pour les décideurs.⁷

Pension : La pension de retraite est basée sur la propre carrière de la personne. La pension de survie est basée sur l'activité professionnelle d'un-e conjoint-e défunt-e.⁸

Personne ayant un emploi/personnes occupée : Personne qui a presté au moins une heure de travail en échange d'un salaire pendant la semaine de référence.⁹

Population active/inactive : La population active correspond aux personnes occupées et au chômage. La population inactive correspond aux personnes qui ne sont considérées ni comme des personnes occupées ni comme au chômage.¹⁰

RBC : Région de Bruxelles-Capitale.

Sexe : Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques qui définissent les humains comme féminins ou masculins.¹¹

Statistique : Une statistique est une donnée numérique calculée à partir d'observations.

Taux de chômage/d'emploi/d'activité : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs-euses parmi la population active (personnes occupées et au chômage). Le taux d'emploi est le pourcentage de personnes occupées parmi la population en âge de travailler. Le taux d'activité est le pourcentage de la population active (personnes occupées et au chômage) parmi la population totale.¹²

¹⁻⁹⁻¹⁰⁻¹² Statbel

² Sécurité sociale (www.socialsecurity.be)

³ SPP Intégration Sociale

⁴ view.brussels (2018), L'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques, Bruxelles

⁵ http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

⁶⁻¹¹ EIGE, Concepts and definitions, <http://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/concepts-and-definitions>

⁷ Walby, S. (2008). From statistics to indicators: How to convert information from surveys into practical indicators. In K. Aromaa, & M. Heiskanen (Eds.), *Victimisation Surveys in Comparative Perspective* (pp. 180-188). Helsinki: Heuni.

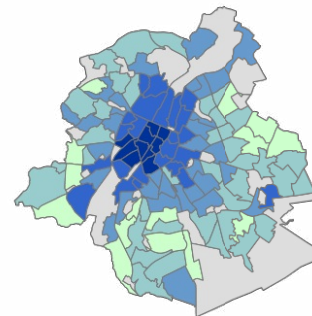
⁸ Sécurité sociale (www.socialsecurity.be)

LA GÉOGRAPHIE DU GENRE À BRUXELLES

Aborder les questions de genre en RBC encourage à prendre en compte la composante géographique de la question, étant donné que les femmes et les hommes ne sont pas répartis de manière uniforme sur le territoire régional, comme le montrent les statistiques et analyses du Monitoring des Quartiers de l'IBSA.¹

Le rapport de masculinité d'un quartier est le ratio hommes/femmes exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes.² Cette statistique donne une indication du profil genré du quartier, par exemple avec une majorité d'hommes (ratio supérieur à 100), une majorité de femmes (ratio inférieur à 100) ou des proportions équivalentes des deux sexes (ratio proche de 100). Une tendance qui apparaît clairement est que le rapport est plus élevé dans les quartiers centraux que dans les quartiers périphériques, c'est-à-dire que davantage d'hommes que de femmes habitent dans les quartiers centraux bruxellois.

Cependant, il n'est pas possible d'établir un lien direct entre le profil genré d'un quartier et des statistiques spécifiques, étant donné que les profils genrés se juxtaposent à d'autres facteurs, tels que l'âge, le revenu, la densité de population, etc. Par exemple, la population est plus âgée et moins dense en périphérie et plus jeune et plus dense dans le centre. L'association entre une statistique et le rapport de masculinité n'est donc pas suffisante pour conclure sur un lien direct entre le genre et le phénomène observé : ce phénomène pourrait être lié à l'âge, et non au sexe. Tirer des conclusions pertinentes des données nécessiterait d'analyser d'autres facteurs, qu'ils soient sociaux, économiques ou urbanistiques.



Rapport de masculinité

- < 85
- 85 - 92
- 92 - 100
- 100 - 110
- > 110
- Non disponible

Moyenne régionale : 95,35

Sources : Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Registre national)

Monitoring des Quartiers - IBSA ©
Brussels UrbIS ©

¹ <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

² <https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-population-bruxelles/evolution-population/rapport-de-masculinite/1/2016>

COMPÉTENCES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



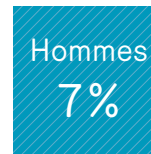
LOGEMENT

Les statistiques présentées ci-dessous distinguent les ménages bruxellois par le sexe de la personne de référence. La personne de référence est « le membre du ménage qui est habituellement en contact avec l'administration pour les affaires concernant le ménage ».¹ En 2017, l'IBSA classe 57% des ménages bruxellois dans les catégories « Isolé » ou « Famille monoparentale sans autre membre ». Pour ces deux cas, le sexe de la personne de référence correspond au profil genré du foyer. Dans les autres cas (mariage, cohabitation, etc.), le sexe de la personne de référence n'est pas directement lié à un profil de ménage. Dans les données présentées, plus de trois quarts des ménages constitués de couples ont un homme comme personne de référence. L'utilisation du sexe de la personne de référence comme catégorie n'est donc pas optimale pour expliquer les différences, entre genres, des caractéristiques du logement. La collecte de données basées sur l'individu (et donc son genre) plutôt que par ménage pourrait amener d'autres perspectives sur l'analyse des différences de genre dans le domaine du logement en RBC.

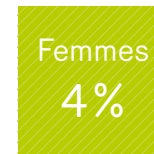
MÉNAGES SURPEUPLÉS

Unités : Pourcentage de ménages

6% des ménages bruxellois sont surpeuplés (plus de 2 personnes par chambre en moyenne). Cette proportion est de 7% pour les ménages dont la personne de référence est un homme et 4% lorsqu'elle est une femme. Les proportions les plus élevées apparaissent pour les personnes de référence ayant entre 35 et 44 ans.



T = 770

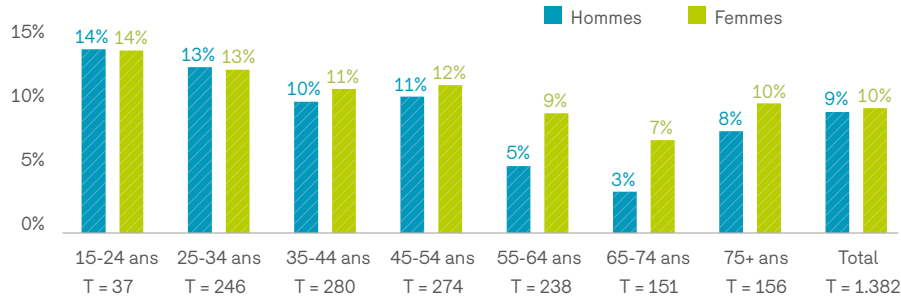


T = 601

¹ Circulaire du 7 octobre 1992 relative à la tenue des registres de la population et des étrangers.
Remarque : En raison des arrondis, certains totaux peuvent ne pas être exactement égaux à 100%.

MÉNAGES QUI INDIQUENT NE PAS POUVOIR CHAUFFER CONVENABLEMENT LEUR HABITATION

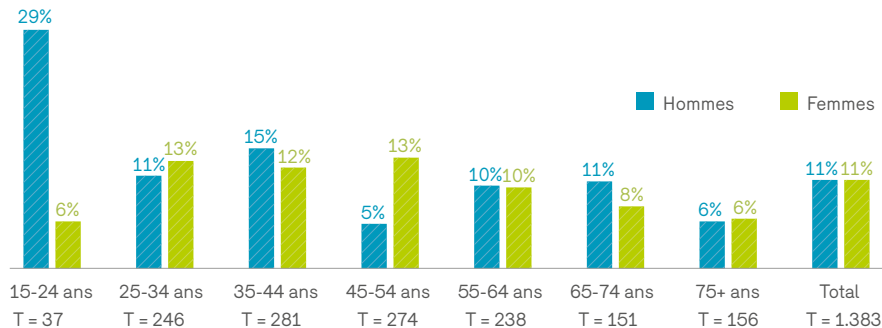
Unités : Pourcentage de ménages



En 2013, 9% des ménages bruxellois indiquent ne pas pouvoir chauffer convenablement leur habitation. Cette proportion est de 10% parmi les ménages dont la personne de référence est une femme, et de 9% parmi les ménages dont la personne de référence est un homme. Cette proportion a tendance à diminuer avec l'âge, pour les hommes et pour les femmes.

MÉNAGES INDIQUANT DES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ OU DE MOISSISURES

Unités : Pourcentage de ménages

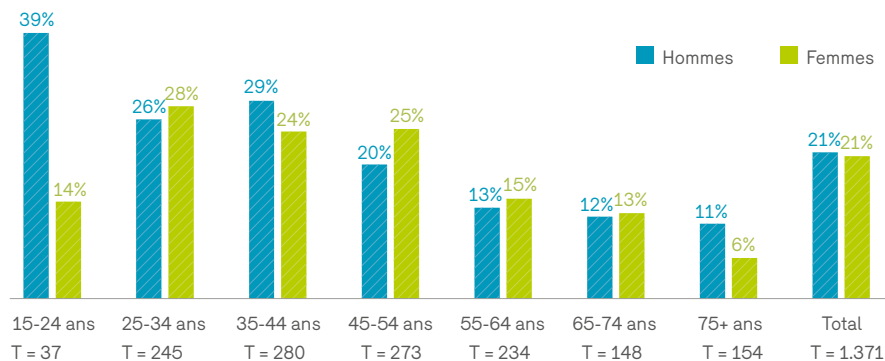


11% des ménages ont des problèmes d'humidité ou de moisissures. Cette proportion reste de 11% quel que soit le sexe de la personne de référence.

Remarque : La hauteur des barres sur chacun des graphiques correspond à la valeur non arrondie (il peut donc y avoir de légères différences de hauteur entre des barres dont le pourcentage est identique).

MÉNAGES INDICANT AU MOINS UN PROBLÈME DE CONFORT

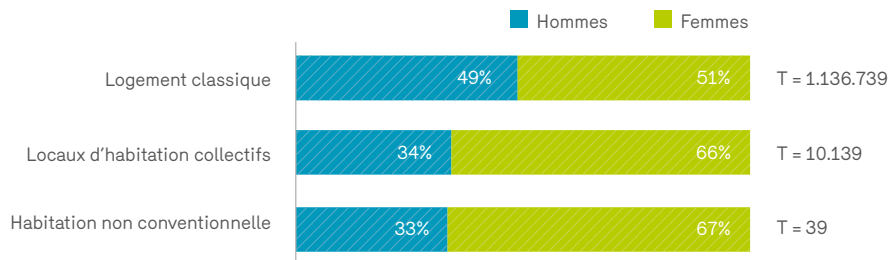
Unités : Pourcentage de ménages



Au global, 21% des ménages bruxellois indiquent au moins un problème de confort. Ce pourcentage est le même quel que soit le sexe de la personne de référence et a tendance à être plus faible pour les plus de 55 ans.

POPULATION PAR TYPE D'HABITATION

Unités : Pourcentage de personnes



En 2011, les hommes représentent 49% des personnes vivant dans des logements classiques, 34% des personnes vivant dans des locaux d'habitation collectifs et 33% (13 sur 39) des personnes vivant dans des habitations non conventionnelles.



AGRICULTURE

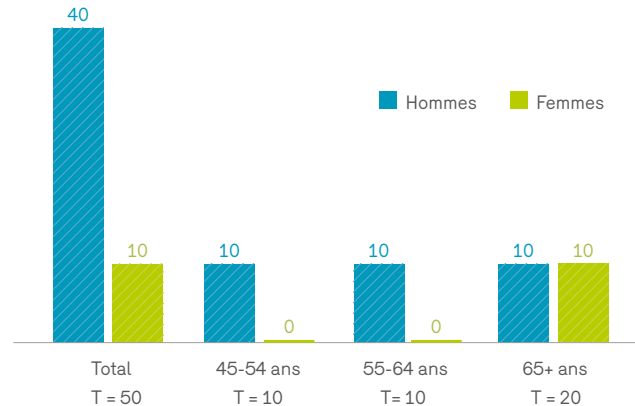
Les chef-fe-s d'exploitation agricole de la RBC sont en très grande majorité des hommes. Les exploitations tenues par des femmes représentent une faible proportion de la production en euros, de la main d'œuvre directement employée, de la superficie totale de l'exploitation et de la superficie agricole utilisée totale. Les femmes semblent cependant jouer un rôle légèrement plus important pour la tranche d'âge 45-54 ans que pour les classes d'âge plus élevées. Etant donné le caractère urbain de la RBC, le nombre régional d'exploitations agricoles est particulièrement petit. Les tendances observées sont donc à relativiser. La collecte de données supplémentaires sur l'agriculture en RBC permettrait de présenter une image plus fidèle du secteur du point de vue du genre.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Unités : Nombre d'exploitations agricoles

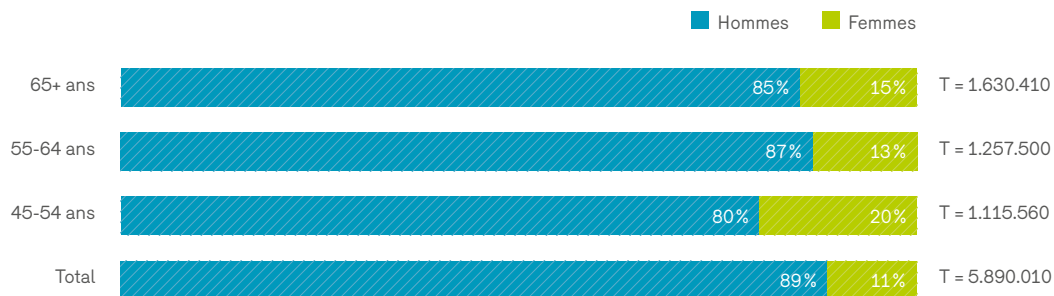
En 2016, 50 exploitations agricoles sont basées en RBC et ont une production standard de 5.890.010€ (valeur monétaire moyenne de la production agricole basée sur le prix au producteur). 11% de cette production standard provient des 10 exploitations (20% des exploitations) tenues par des femmes.

Parmi la production totale, la proportion de la production issue des exploitations tenues par des femmes est de 20% pour les 45-54 ans, 13% pour les 55-64 ans et 15% pour les 65 ans et plus. (Graphique à la page suivante)



PRODUCTION STANDARD DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Unités : Pourcentage de la production en euros



MAIN-D'OEUVRE DIRECTEMENT EMPLOYÉE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Unités : Unités de travail annuel

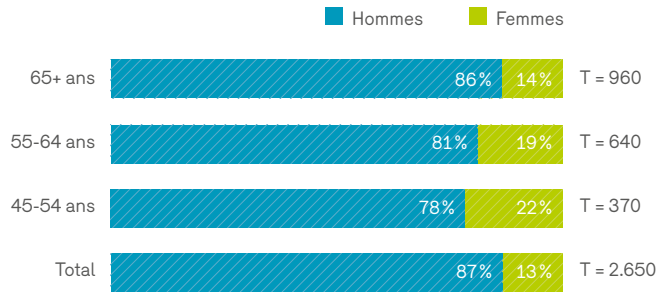
Hommes
70

Femmes
10

La main d'œuvre directement employée par les exploitations représente 80 unités de travail annuel (une unité de travail annuel étant équivalente au travail accompli par un individu employé à temps plein par une exploitation agricole) dont 10 unités (13%) pour les exploitations tenues par des femmes.

SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Unités : Pourcentage de la superficie (en hectares)

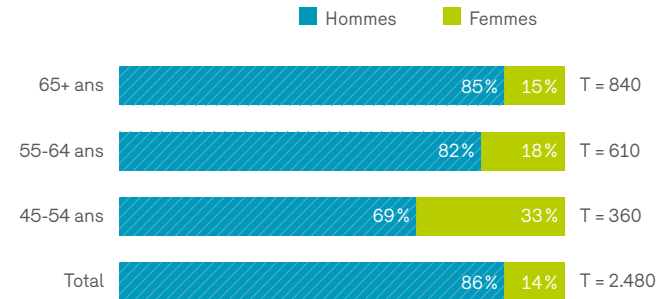


La superficie totale des exploitations agricoles de la RBC (hors productions spéciales) est de 2.650 hectares, dont 350 hectares (13%) pour les exploitations tenues par des femmes.

Ce ratio varie en fonction de l'âge des exploitant-e-s : parmi les 370 hectares utilisés par les 45-54 ans, 80 (22%) le sont par des femmes ; pour les 55-64 ans, il s'agit de 120 hectares sur 640, soit 19% ; et pour les 65 ans et plus, 130 hectares sur 960 (14%) sont exploités par des femmes.¹

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE

Unités : Pourcentage de la superficie (en hectares)



Le total de la superficie agricole utilisée, c'est-à-dire de la superficie consacrée à l'agriculture, par les exploitations de la RBC est de 2.480 hectares, dont 340 hectares (14%) pour les exploitations tenues par des femmes.

Ce ratio varie avec l'âge de l'exploitant-e : il correspond à 120 hectares sur 360 (33%) pour les 45-54 ans, 110 hectares sur 610 (18%) pour les 55-64 ans et 130 hectares sur 840 pour les 65 ans et plus (15%).

¹ Les données ne sont pas disponibles pour les autres catégories d'âge.



POUVOIRS LOCAUX

Les hommes sont majoritaires parmi les agent-e-s statutaires (nommé-e-s) des communes bruxelloises tandis que les femmes sont majoritaires parmi les agent-e-s contractuel-le-s. Les femmes sont majoritaires dans les trois plus hauts niveaux (selon le diplôme requis) du personnel des communes bruxelloises, sauf dans la haute hiérarchie, où les hommes sont majoritaires.

AGENTS ET AGENTES

Unités : Pourcentage des agent-e-s



T = 16.516

En 2017, 46% des agent-e-s des 19 communes bruxelloises sont des hommes.

AGENT-E-S CONTRACTUEL-LE-S

Unités : Pourcentage des agent-e-s contractuel-le-s



T = 9.860

Cette proportion varie selon le statut, avec 42% d'hommes parmi les agent-e-s contractuel-le-s et 53% parmi les agent-e-s statutaires.

AGENT-E-S STATUTAIRES

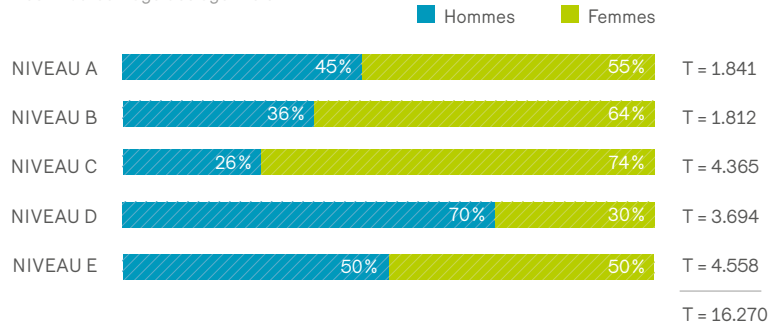
Unités : Pourcentage des agent-e-s statutaires



T = 6.410

RÉPARTITION DES AGENT·E·S EN FONCTION DU NIVEAU

Unités : Pourcentage des agent·e·s



Les agent·e·s sont répartis en 5 niveaux avec des exigences de diplôme décroissantes, de A (diplôme de master ou équivalent) à E (pas d'exigence de diplôme). Les femmes sont majoritaires dans les niveaux A (55%), B (64%) et C (74%), les hommes sont majoritaires dans le niveau D (70%) et les proportions sont équivalentes (50%) pour le niveau E.

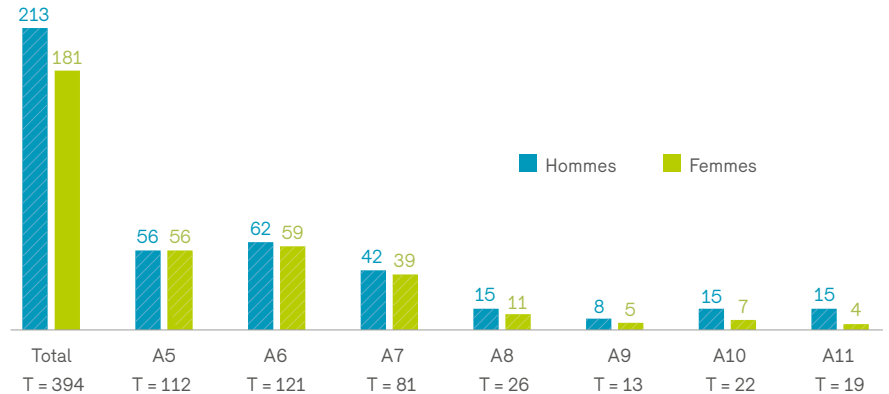
Ces disparités pourraient être liées au fait que certains types de métier sont exercés en majorité par des femmes ou par des hommes.

AGENT·E·S À PARTIR DU GRADE A5

Unités : Nombre d'agent·e·s

La haute hiérarchie des administrations communales correspond aux grades A5 à A11, qui sont des subdivisions du niveau A, le grade A11 étant le plus élevé.

La proportion d'hommes est de 50% pour le niveau A5 (56 hommes sur 112 agent·e·s) et croît avec le grade pour atteindre 79% (15 hommes sur 19 agent·e·s) au niveau A11.





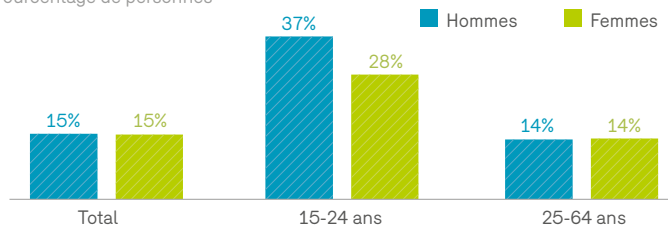
ECONOMIE ET EMPLOI

Le taux de chômage¹ est comparable entre hommes et femmes en RBC, en général ainsi que dans les sous-groupes définis par le pays de naissance. Le taux d'emploi¹ est par contre systématiquement plus faible pour les femmes, en général et par sous-groupe. Une différence de 6 à 8 points de pourcentage entre sexes apparaît quel que soit le niveau d'éducation. Des différences respectivement de 5 et 6 points apparaissent entre sexes pour les personnes nées en Belgique et dans le reste de l'Union Européenne, et une différence de 23 points de pourcentage apparaît pour les personnes nées en dehors de l'Union Européenne.

Parmi les demandeur·euse·s d'emploi bruxellois·es¹, les femmes ont tendance à avoir un niveau d'éducation légèrement plus élevé que les hommes. La différence entre sexes est plus marquée pour les demandeur·euse·s d'emploi avec un diplôme non reconnu en Belgique. En outre, les hommes ont plus tendance que les femmes à être demandeurs d'emploi et/ou demandeurs d'allocation, tandis que les femmes ont plus tendance à être inoccupées sans allocation. Finalement, les femmes demandeuses d'emploi sont davantage cohabitantes ou cheffes de famille tandis que les hommes demandeurs d'emploi ont plus tendance à être isolés.

TAUX DE CHÔMAGE EN FONCTION DE L'ÂGE

Unités : Pourcentage de personnes

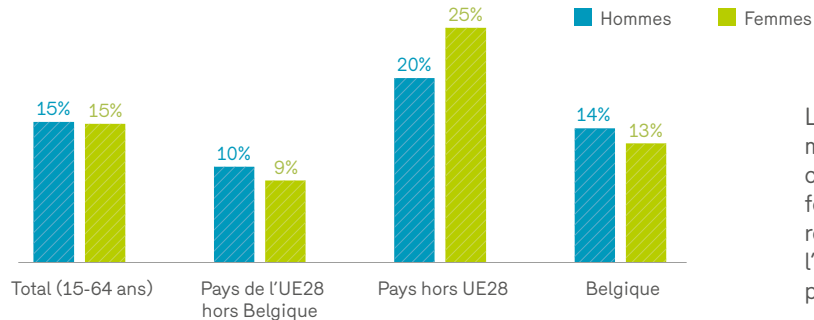


En 2017, le taux de chômage des hommes et des femmes est de 15% en RBC. Les proportions sont équivalentes pour les deux sexes parmi les 25-64 ans, avec 14% des femmes et des hommes au chômage. Parmi les 15-24 ans, 37% des hommes et 28% des femmes sont au chômage.

¹ Voir Glossaire

TAUX DE CHÔMAGE EN FONCTION DU PAYS DE NAISSANCE

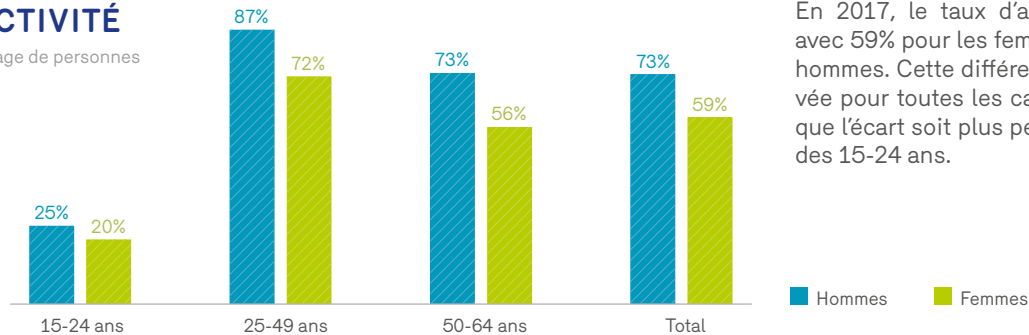
Unités : Pourcentage de personnes



Le taux de chômage varie avec le pays de naissance mais les proportions au sein des deux sexes restent comparables. Le taux de chômage est de 13% parmi les femmes et 14% parmi les hommes né-e-s en Belgique, de respectivement 9% et 10% pour les personnes nées dans l'Union Européenne hors Belgique et de 25% et 20% pour les personnes nées hors de l'Union Européenne.

TAUX D'ACTIVITÉ

Unités : Pourcentage de personnes

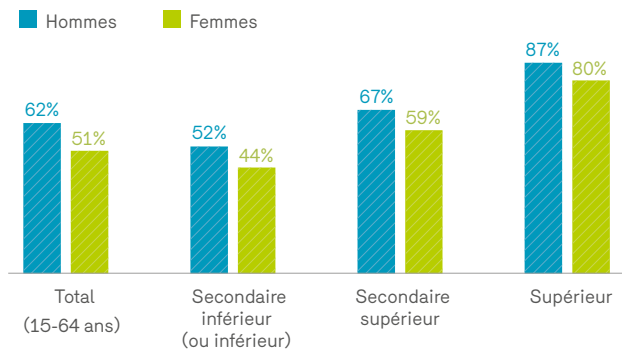


En 2017, le taux d'activité¹ est de 66% avec 59% pour les femmes et 73% pour les hommes. Cette différence peut être observée pour toutes les catégories d'âge, bien que l'écart soit plus petit pour la catégorie des 15-24 ans.

¹ Voir Glossaire

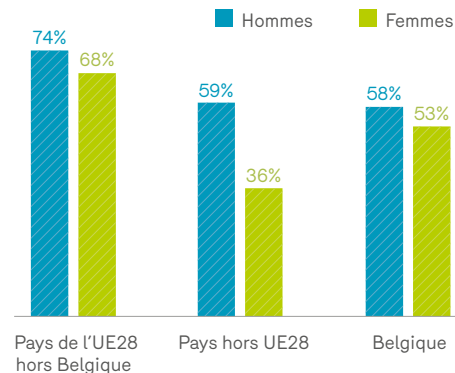
TAUX D'EMPLOI PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

Unités : Pourcentage de personnes



TAUX D'EMPLOI PAR PAYS DE NAISSANCE

Unités : Pourcentage de personnes



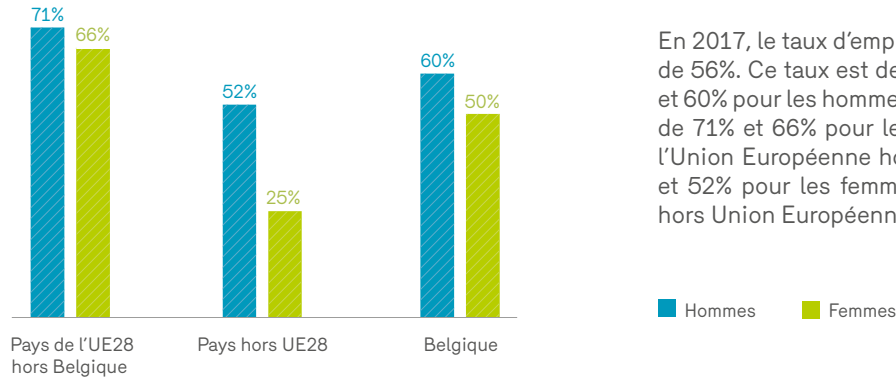
En 2017, le taux d'emploi est de 56% parmi les Bruxellois-es de 15 à 64 ans. Il est de 62% pour les hommes et 51% pour les femmes.

Le taux d'emploi augmente avec le niveau d'éducation mais la différence entre les deux sexes apparaît à tous les niveaux. Le taux d'emploi pour les personnes avec un niveau d'éducation du secondaire inférieur ou plus bas est de 52% pour les hommes et 44% pour les femmes. Il est de 67% pour les hommes et de 59% pour les femmes pour le niveau d'éducation secondaire. Parmi les personnes avec un niveau d'éducation supérieur, il est de 80% pour les femmes et de 87% pour les hommes.

Cette tendance se retrouve aussi lorsque le pays de naissance est pris en compte. Le taux d'emploi est de 58% parmi les hommes nés en Belgique et 53% parmi les femmes nées en Belgique. Il est de 68% pour les femmes et 74% pour les hommes né-e-s dans l'Union Européenne hors Belgique. Il est de 59% pour les hommes et 36% pour les femmes qui sont né-e-s hors de l'Union Européenne.

TAUX D'EMPLOI EN FONCTION DE LA NATIONALITÉ

Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, le taux d'emploi pour les Bruxellois-es de 15 à 64 ans est de 56%. Ce taux est de 50% pour les femmes de nationalité belge et 60% pour les hommes de nationalité belge. Il est respectivement de 71% et 66% pour les hommes et femmes d'une nationalité de l'Union Européenne hors Belgique. Il est respectivement de 25% et 52% pour les femmes et hommes d'une nationalité étrangère hors Union Européenne.

JEUNES (18 À 24 ANS) SANS EMPLOI ET NE PARTICIPANT NI À L'ÉDUCATION NI À LA FORMATION

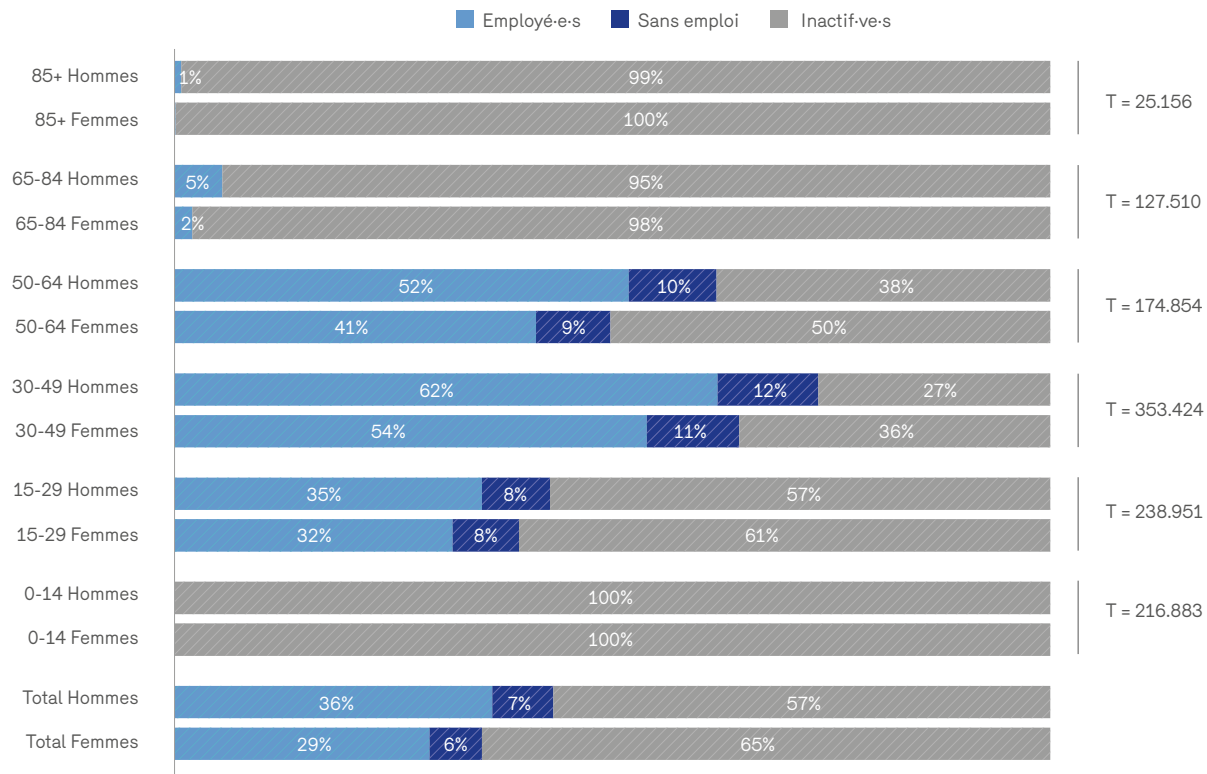
Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, 18% des Bruxellois-es de 18 à 24 ans ne sont ni employé-e-s ni en formation. Cette proportion est de 18% pour les hommes et 17% pour les femmes.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR ÂGE

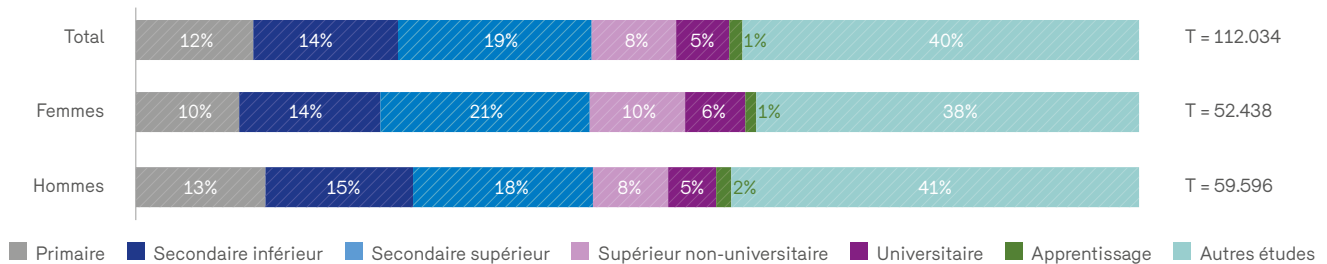
Unités : Pourcentage de personnes



En 2011, 29% des femmes de la RBC sont employées contre 36% des hommes. 57% des hommes sont inactifs¹ contre 65% des femmes. Pour les catégories d'âge actives (de 15 à 65 ans), le taux d'emploi est toujours moins élevé chez les femmes que chez les hommes, tandis que la tendance inverse s'observe pour le taux d'inactif-ve-s. De 15 à 29 ans, 35% des hommes sont employés et 57% inactifs, en comparaison avec respectivement 32% et 61% pour les femmes. La catégorie « inactif-ve » pour cette classe d'âge comprend aussi les personnes en formation et les étudiant-e-s. Entre 30 et 49 ans, 54% des femmes et 62% des hommes sont employé-e-s, tandis que 27% des hommes et 36% des femmes sont inactif-ve-s. Entre 50 et 64 ans, 41% des femmes et 52% des hommes sont employé-e-s, tandis que 38% des hommes et 50% des femmes sont inactif-ve-s.

NIVEAU D'ÉTUDES DES DEMANDEUR-EUSE-S D'EMPLOI

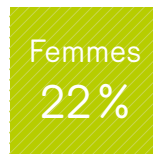
Unités : Pourcentage de demandeur-euse-s d'emploi



En 2014, presque la moitié des demandeur-euse-s d'emploi bruxellois-es (47%) ont un niveau d'études secondaire ou plus bas. Les hommes sont légèrement plus représentés que les femmes dans les niveaux d'études les plus bas : 10% des femmes et 13% des hommes demandeur-euse-s d'emploi ont seulement un niveau d'études primaire, respectivement 14% et 15% un niveau d'études secondaire inférieur et 1% et 2% un niveau apprentissage. Les hommes sont légèrement moins représentés que les femmes dans les niveaux d'études plus élevés : 21% des femmes et 18% des hommes demandeur-euse-s d'emploi ont un niveau secondaire supérieur, respectivement 10% et 8% un niveau supérieur non-universitaire et respectivement 6% et 5% un niveau universitaire. De manière notable, 40% des demandeur-euse-s d'emploi bruxellois-es ont un diplôme non reconnu en Belgique suite à des études à l'étranger, ce taux étant de 41% chez les hommes et de 38% chez les femmes.

POPULATION VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS REVENU DU TRAVAIL

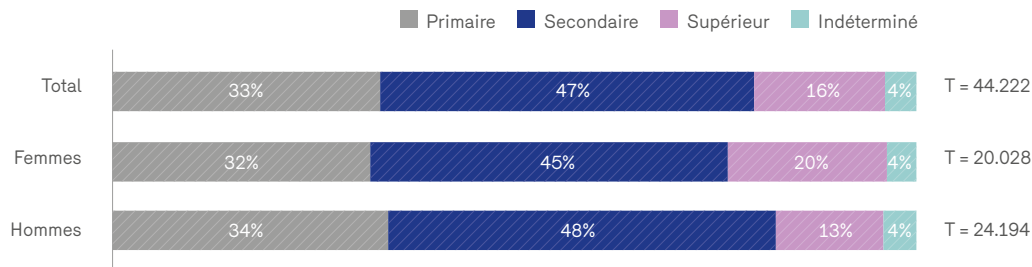
Unités : Pourcentage de personnes



En 2016, parmi les Bruxellois-es de 18 à 59 ans, 22% des femmes et 20% des hommes vivent dans un ménage sans revenu du travail.

NIVEAU D'ÉTUDES DES DEMANDEUR-EUSE-S D'EMPLOI QUI ONT EFFECTUÉ LEURS ÉTUDES À L'ÉTRANGER ET DONT LE DIPLÔME N'EST PAS RECONNU EN BELGIQUE

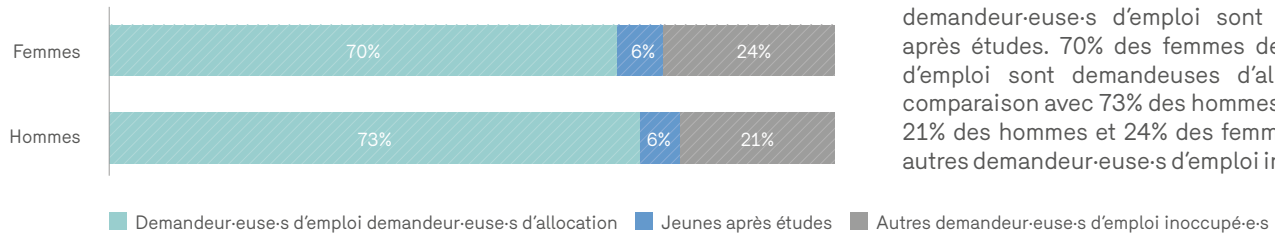
Unités : Pourcentage de demandeur-euse-s d'emploi



Parmi les demandeur-euse-s d'emploi bruxellois-es dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique, des différences apparaissent entre sexes. 32% des femmes et 34% des hommes ont un niveau d'études primaire, respectivement 45% et 48% un niveau d'études secondaire et respectivement 20% et 13% un niveau d'études supérieur. Environ 4% des demandeur-euse-s d'emploi des deux sexes ont un niveau d'études indéterminé.

RÉPARTITION DES DEMANDEUR-EUSE-S D'EMPLOI INSCRIT-E-S CHEZ ACTIRIS PAR CATÉGORIE

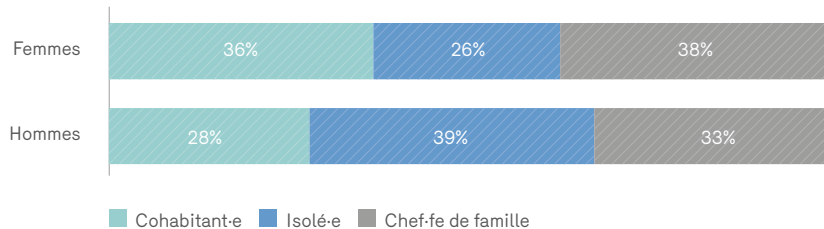
Unités : Pourcentage de demandeur-euse-s d'emploi



En 2013, 6% des hommes et des femmes demandeur-euse-s d'emploi sont des jeunes après études. 70% des femmes demandeuses d'emploi sont demandeuses d'allocation en comparaison avec 73% des hommes, tandis que 21% des hommes et 24% des femmes sont des autres demandeur-euse-s d'emploi inoccupé-e-s.

RÉPARTITION DES DEMANDEUR-EUSE-S D'EMPLOI INDEMNISÉ-E-S PAR CATÉGORIE D'INDEMNISATION

Unités : Pourcentage de demandeur-euse-s d'emploi



En 2013, 26% des femmes demandeuses d'emploi sont isolées, en comparaison avec 39% des hommes. Les hommes sont moins nombreux à être cohabitants – 28% contre 36% pour les femmes – ou chefs de famille – 33% contre 38% pour les femmes.



MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des différences genrées apparaissent en matière de mobilité en RBC. Des nombres similaires de personnes des deux sexes présentent l'examen pratique du permis de conduire B mais le taux de réussite est plus faible pour les femmes. Les cyclistes, les victimes d'accidents de roulage et les personnes en infraction pour des faits liés à l'alcool et la drogue sont majoritairement des hommes. Le profil des victimes d'accident de roulage par mode de transport est fortement genré et pourrait correspondre en partie à des pratiques de mobilité différenciées. Une étude de 2014¹ montre que les femmes ont plus tendance à utiliser les modes de transport « doux » (transports publics, marche, etc.) en RBC, tandis que les hommes ont plus tendance à utiliser la voiture, le train ou les cyclomoteurs/motos. Une autre tendance genrée est le type de trajets, les femmes ayant plus tendance que les hommes à accompagner d'autres membres du ménage à leur lieu de travail ou d'études.

TEMPS CONSACRÉ - DÉPLACEMENTS

Unités : Heures par semaine

Hommes
11h10

T = 123

Femmes
9h56

T = 159

Les hommes bruxellois consacrent en moyenne 11h10 aux déplacements chaque semaine, contre 9h56 pour les femmes.

COMPTAGE DES CYCLISTES

Unités : Pourcentage de cyclistes

Hommes
65%

T = 6.410

Femmes
35%

En 2017, 35% des cyclistes identifié-e-s lors de comptages en rue sont des femmes.

¹ Lebrun, Kevin ; Hubert, Michel ; Huynen, Philippe ; Patriarche, Geoffroy. Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies. Bruxelles Mobilité : Bruxelles (2014) (ISBN:978-2-930801-00-1) 107 pages

UTILISATION DU VÉLO PARTAGÉ (VILLO!)

Unités : Pourcentage d'abonnés Villo!



T = 37.432

En 2015, 23.671 personnes abonnées au service de vélo partagé Villo! sont des hommes (63%) et 13.761 sont des femmes (37%).

PERMIS B : EXAMENS PRATIQUES PRÉSENTÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Unités : Pourcentage d'examens



T = 24.261

En 2017, 11.857 femmes (49%) et 12.404 hommes (51%) ont présenté l'examen pratique du permis de conduire B en RBC. Le taux de réussite est de 40% pour les hommes et 33% pour les femmes.

PERMIS B : EXAMENS PRATIQUES RÉUSSIS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Unités : Pourcentage d'examens présentés

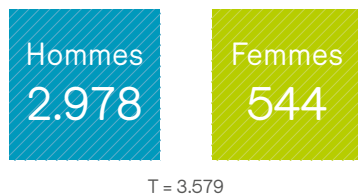


T = 12.404

T = 11.857

NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS CONSTATÉES RELATIVES À L'ALCOOL

Unités : Nombre d'infractions

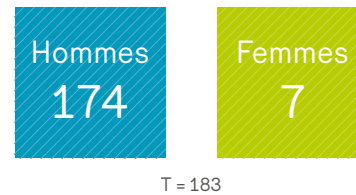


T = 3.579

En 2017, 3.579 infractions relatives à l'alcool sont constatées en RBC, dont 3.522 où le sexe de l'auteur-e est identifié. Au total, 544 (15%) ont été commises par une femme. 183 infractions relatives aux drogues sont constatées, dont 181 où le sexe de l'auteur-e est identifié. Au total, 7 (4%) ont été commises par une femme.

NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS CONSTATÉES RELATIVES AUX DROGUES

Unités : Nombre d'infractions



T = 183

NOMBRE DE VICTIMES D'ACCIDENTS DE ROULAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Unités : Pourcentage de victimes



T = 4.603

En 2017, 4.603 personnes sont victimes d'accidents de roulage sur la voie publique en RBC. Pour 88 personnes, le sexe n'a pas été enregistré. Parmi les autres victimes, 39% sont des femmes.

NOMBRE DE VICTIMES - SELON LE TYPE DE VICTIMES

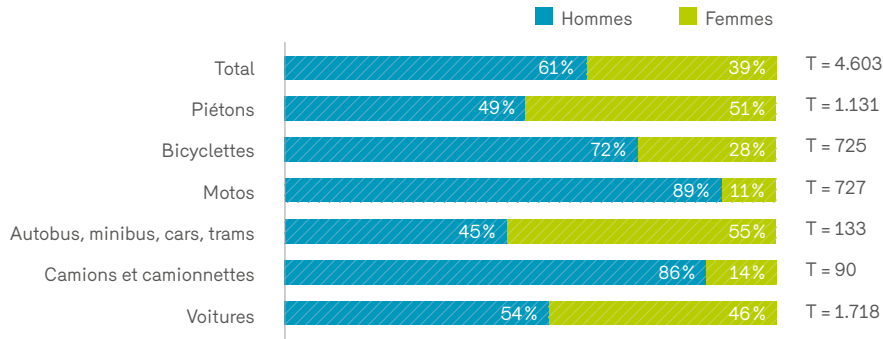
Unités : Pourcentage de victimes

Les hommes représentent 61% des blessé-e-s léger-ère-s, 68% des blessé-e-s graves (127 hommes pour 60 femmes) et 62% des tué-e-s/mortellement blessé-e-s (13 hommes pour 8 femmes).



NOMBRE DE VICTIMES - SELON LE TYPE D'USAGERS

Unités : Pourcentage de victimes

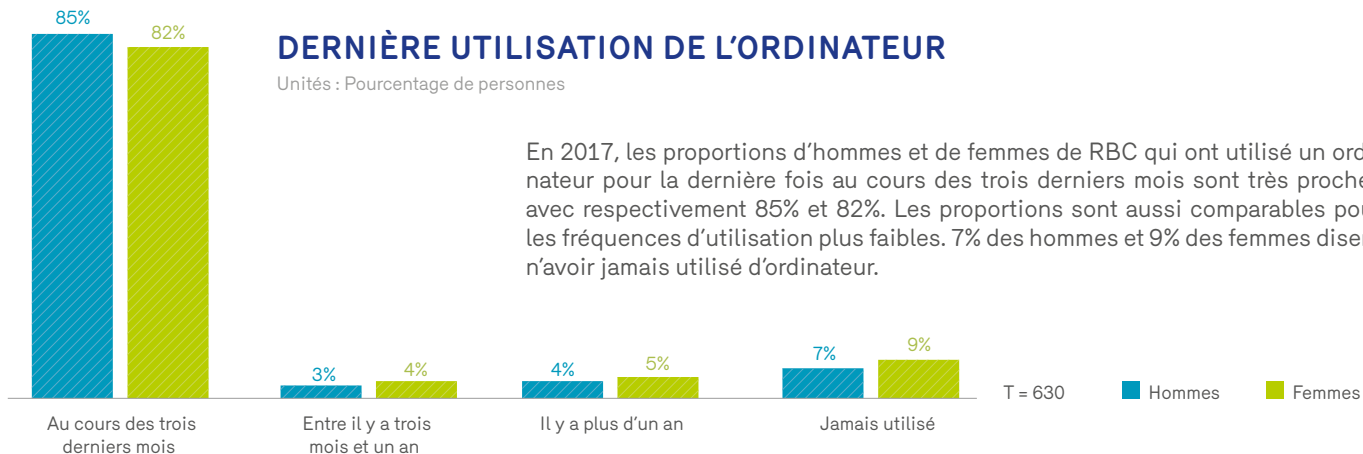


Parmi les victimes dont le mode de transport est identifié, parmi celles dont le sexe est connu, les femmes représentent 11% des victimes roulant à moto, 14% des victimes roulant en camion ou camionnette, 28% des victimes roulant à bicyclette et 46% des victimes roulant en voiture. En comparaison, elles représentent 51% des victimes piétonnes et 55% des victimes circulant en transports en commun.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La fréquence d'utilisation des ordinateurs et de l'Internet en RBC montre bien l'existence d'une « fracture numérique »¹, mais d'après les données récoltées, elle est peu liée au sexe. Les proportions de personnes qui utilisent l'ordinateur, l'internet et les réseaux sociaux sont très similaires entre sexes. L'âge, le niveau d'instruction et le statut professionnel sont par contre des facteurs fortement liés à l'utilisation de ces outils. La seule différence notable par sexe est la proportion de personnes ayant effectué un achat ou une commande par Internet dans les trois derniers mois, qui est un peu plus importante pour les hommes.

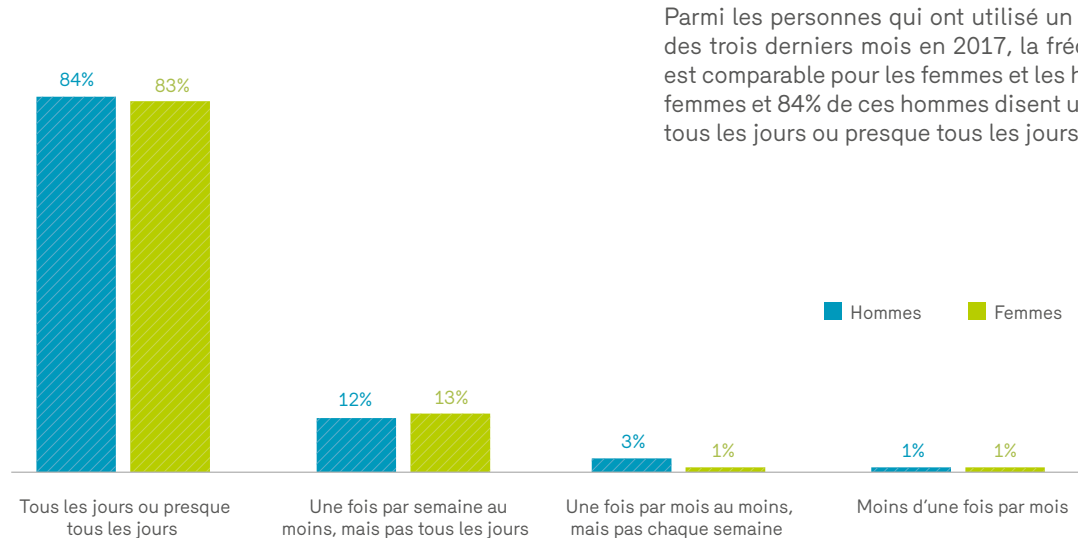


En 2017, les proportions d'hommes et de femmes de RBC qui ont utilisé un ordinateur pour la dernière fois au cours des trois derniers mois sont très proches avec respectivement 85% et 82%. Les proportions sont aussi comparables pour les fréquences d'utilisation plus faibles. 7% des hommes et 9% des femmes disent n'avoir jamais utilisé d'ordinateur.

¹<https://cirb.brussels/fr/quoi-de-neuf/publications/etudes/analyse-de-la-fracture-numerique-sur-le-territoire-de-la-region-de-bruxelles-capitale>

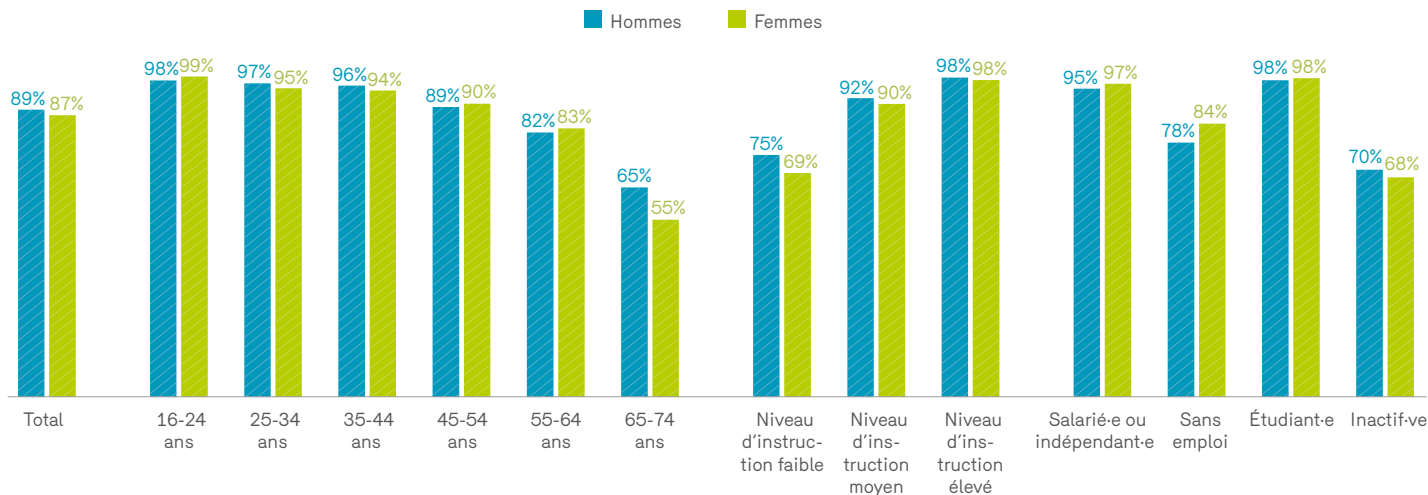
FRÉQUENCE D'UTILISATION DE L'ORDINATEUR AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS

Unités : Pourcentage de personnes qui ont utilisé un ordinateur dans les trois derniers mois



UTILISATION DE L'INTERNET AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS

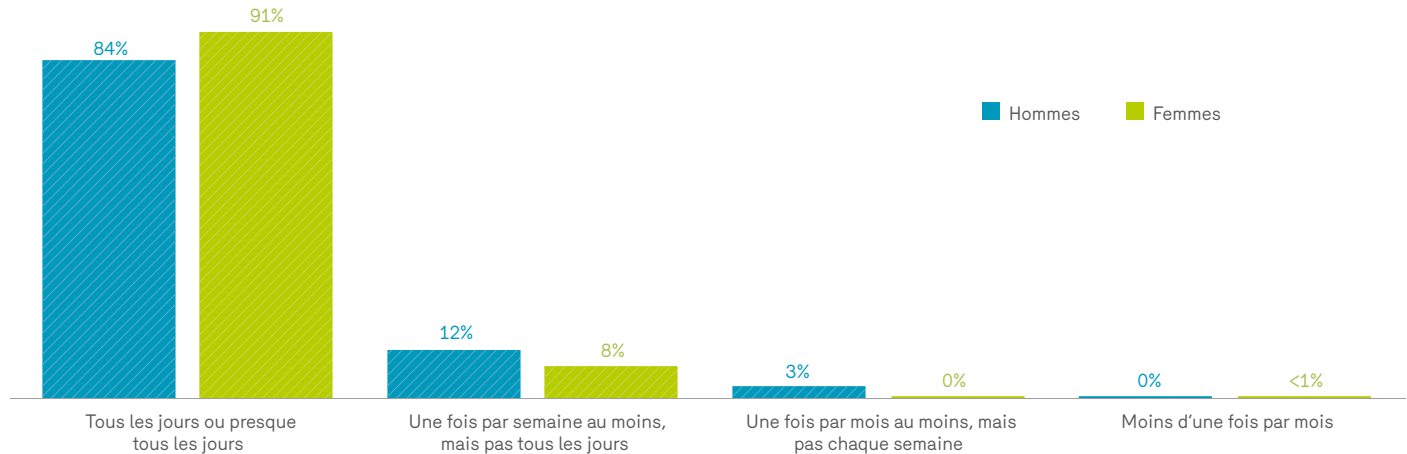
Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, 87% des femmes et 89% des hommes de la RBC disent avoir utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois. Cette proportion diminue avec l'âge mais reste similaire pour les deux sexes dans toutes les catégories d'âge, sauf pour les 65-74 ans. Dans cette catégorie, 65% des hommes et 55% des femmes disent avoir utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois. Des proportions similaires de femmes et d'hommes disent avoir utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois pour les niveaux d'instruction élevé (98% pour les deux sexes) et moyen (90% des femmes et 92% des hommes). Parmi les personnes avec un niveau d'instruction faible, 75% des hommes et 69% des femmes ont utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois. Ces proportions sont comparables entre sexes pour les personnes salariées, indépendantes, inactives ou étudiantes. Par contre, 84% des femmes sans emploi ont utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois contre 78% des hommes sans emploi.

FRÉQUENCE D'UTILISATION DE L'INTERNET AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS

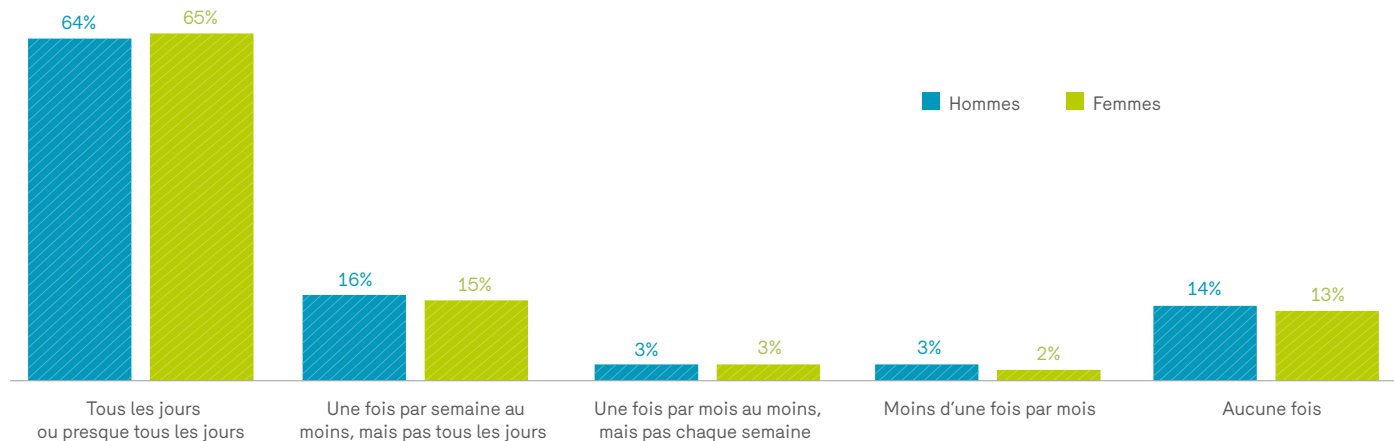
Unités : Pourcentage de personnes qui ont utilisé un ordinateur dans les trois derniers mois



Parmi les personnes qui ont utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois en 2017, 91% des femmes et 84% des hommes l'ont utilisé tous les jours ou presque tous les jours.

FRÉQUENCE D'UTILISATION DE L'INTERNET AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS POUR PARTICIPER À DES RÉSEAUX SOCIAUX

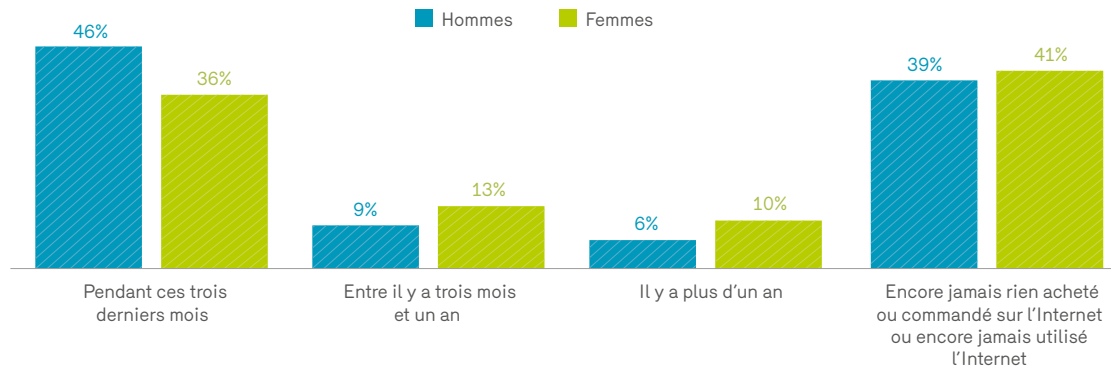
Unités : Pourcentage de personnes qui ont utilisé l'Internet dans les trois derniers mois



En 2017, parmi les personnes de la RBC qui ont utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois, 64% des hommes et 65% des femmes ont participé à des réseaux sociaux tous les jours ou presque tous les jours. 14% des hommes et 13% des femmes indiquent n'avoir utilisé l'Internet dans ce but aucune fois dans les trois derniers mois.

DERNIÈRE COMMANDE DE BIENS OU DE SERVICES SUR L'INTERNET, POUR UN USAGE PRIVÉ

Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, parmi les personnes de la RBC, 41% des femmes et 39% des hommes disent n'avoir encore jamais rien acheté ou commandé sur l'Internet. En comparaison, 36% des femmes et 46% des hommes disent avoir effectué une commande dans les trois derniers mois.



ÉGALITÉ DES CHANCES

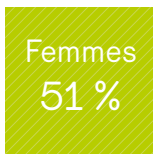
L'égalité des chances vise à mettre sur un pied d'égalité tous les citoyens, quelles que soient leurs caractéristiques¹ (genre, origine ethnique ou culturelle, orientation sexuelle, handicap, niveau d'éducation, situation socio-économique, etc.). La population de la RBC présente une grande diversité à tous les niveaux. Cependant, aucune statistique officielle n'est disponible concernant certaines de ces thématiques, par exemple la communauté LGBTQI+² ou la religion des Bruxellois-es. Les statistiques croisant plusieurs de ces caractéristiques sont aussi rares mais permettraient de mieux appréhender l'expérience des Bruxellois-es dans toutes leurs facettes.

SEXE DES HABITANTS DE LA RBC

Unités : Pourcentage de personnes



T = 582.375



T = 609.229

La RBC compte 1.198.726 habitants au 1^{er} janvier 2018, dont 612.101 femmes (51%) et 586.625 hommes (49%).

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

Unités : Années



T = 582.375



T = 609.229

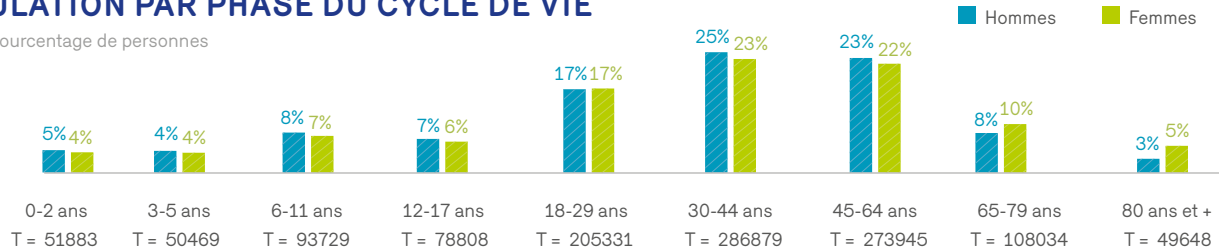
L'espérance de vie à la naissance est de 78 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes.

¹ <http://equal.brussels/egalite-des-chances-pour-tous>

² LGBTQI+ est l'acronyme de « lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, queers, intersexes », avec le + faisant référence aux autres identités de genre ou sexuelles.

POPULATION PAR PHASE DU CYCLE DE VIE

Unités : Pourcentage de personnes

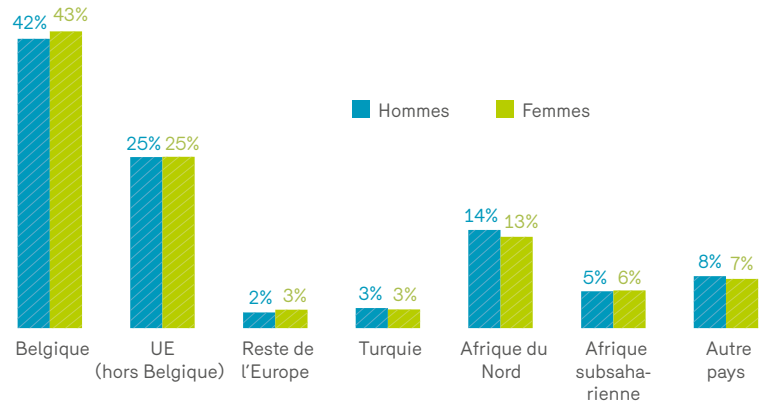


Bien que la répartition des femmes entre les différentes catégories d'âge soit très similaire à celle des hommes, on observe une proportion légèrement plus élevée d'hommes jusqu'à 64 ans, puis une tendance inverse à partir de 65 ans. 5% des Bruxellois et 4% des Bruxelloises ont entre 0 et 2 ans et 4% des deux sexes ont entre 3 et 5 ans. Les pourcentages pour les hommes et pour les femmes sont ensuite de 8% et 7% entre 6 et 11 ans, de 7% et 6% entre 12 et 17 ans, de 17% pour les deux sexes entre 18 et 29 ans, de 25% et 23% entre 30 et 44 ans, de 23% et 22% entre 45 et 64 ans, puis de 8% et 10% entre 65 et 79 ans et de 3% et 5% pour les 80 ans et plus.

NATIONALITÉ À LA NAISSANCE

Unités : Pourcentage de personnes

En 2018, 42% des hommes et 43% des femmes bruxellois-es sont né-e-s belges. 25% des deux sexes sont né-e-s d'une autre nationalité de l'Union Européenne et 32% des femmes et 33% des hommes sont né-e-s d'une autre nationalité hors Union Européenne. En détaillant les nationalités hors UE, 14% des hommes et 13% des femmes sont nés en Afrique du Nord, 5% et 6% en Afrique subsaharienne, 3% et 3% en Turquie, 2% et 3% en Europe hors UE, et 8% et 7% dans le reste du monde.

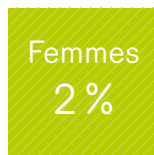


BÉNÉFICIAIRES D'UNE ALLOCATION AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Unités : Pourcentage de personnes



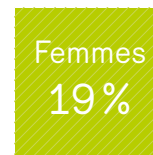
T = 561.660



T = 592.975

PERSONNES EN SITUATION D'INCAPACITÉ

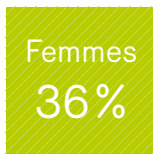
Unités : Pourcentage de personnes



En 2013, 2% des hommes et des femmes bruxellois-es sont bénéficiaires d'une allocation aux personnes handicapées, tandis que 19% des hommes et des femmes bruxellois-es indiquent avoir un problème de santé de long terme ou un handicap en 2002.

TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL

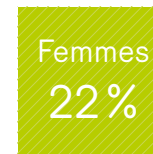
Unités : Pourcentage de personnes



En 2011, le taux de risque de pauvreté individuel est de 11% pour les hommes et 36% pour les femmes (voir section « Pauvreté des Femmes »). En 2016, 22% des femmes et 20% des hommes vivent dans un ménage sans revenu du travail (voir section « Economie et Emploi »).

POPULATION VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS REVENU DU TRAVAIL

Unités : Pourcentage de personnes



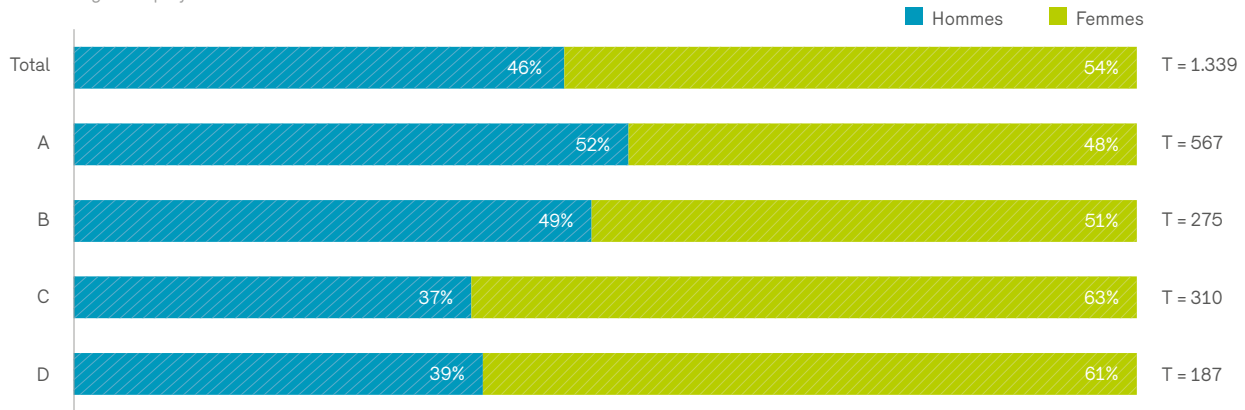


FONCTION PUBLIQUE

Les données des ressources humaines du Service Public Régional de Bruxelles-Capitale correspondent à certaines tendances de fond observées au niveau du marché du travail de la RBC. Les femmes font plus fréquemment usage du télétravail et des possibilités de travail à temps partiel, tandis que les hommes sont plus représentés parmi les grades les plus élevés et au Conseil de Direction. Les promotions et les formations présentent par contre des profils comparables par sexe.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB PAR NIVEAU

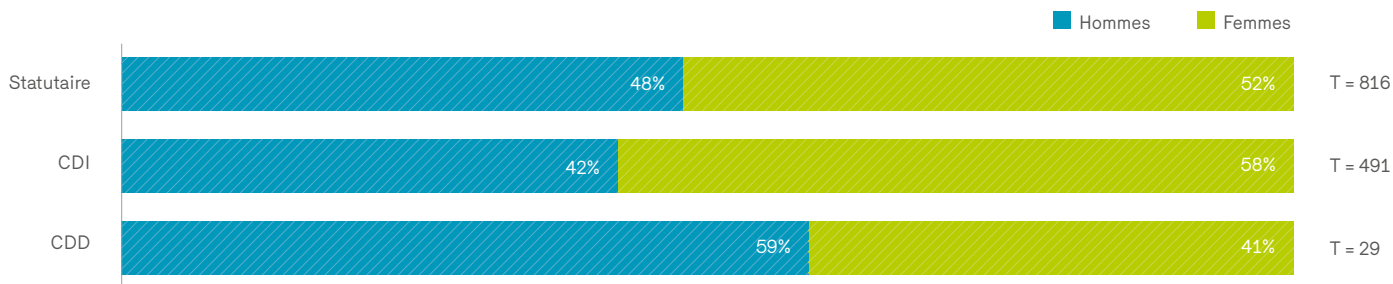
Unités : Pourcentage d'employé-e-s



En 2017, les hommes représentent 52% des agent-e-s du SPRB de niveau A, 49% de niveau B, 37% de niveau C et 39% de niveau D.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB PAR TYPE DE CONTRAT

Unités : Pourcentage d'employé-e-s



En 2017, les femmes représentent 52% des agent-e-s statutaires du SPRB, 58% des agent-e-s avec un contrat à durée indéterminée et 41% des agent-e-s avec un contrat à durée déterminée.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB - PROMOTIONS

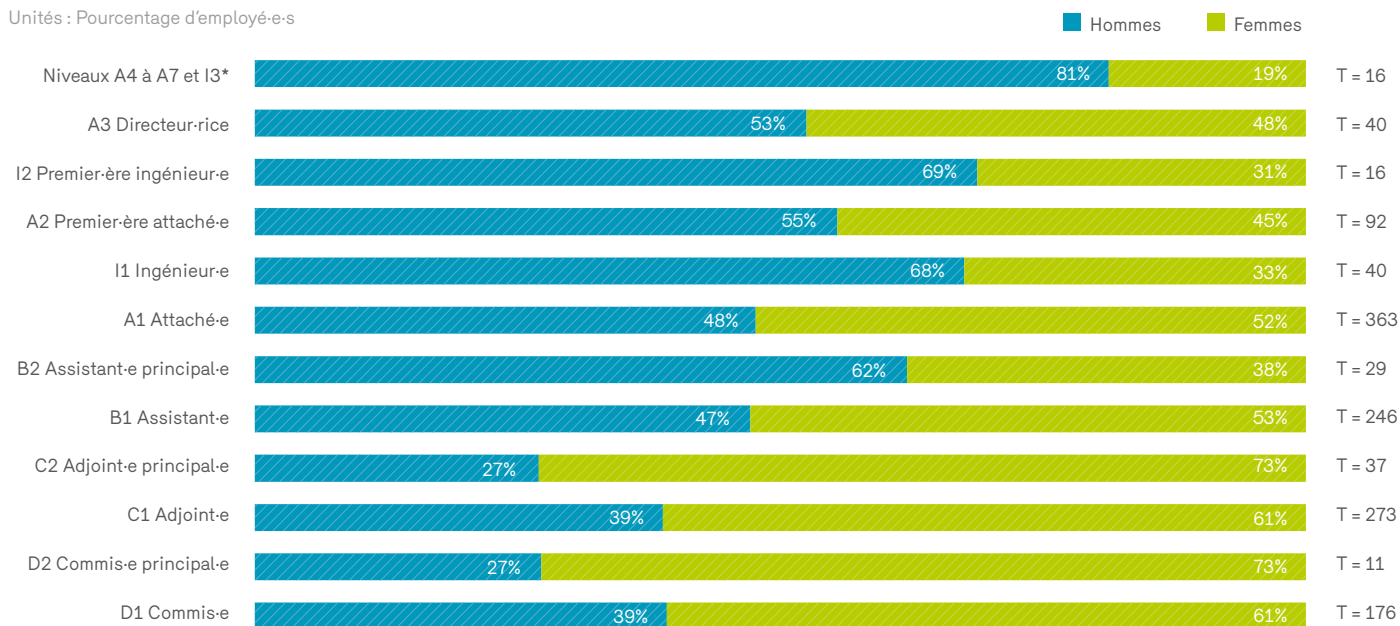
Unités : Nombre d'employé-e-s



En 2017, 24 agent-e-s du SPRB ont été promu-e-s, dont 13 femmes et 11 hommes.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB PAR GRADE

Unités : Pourcentage d'employé-e-s



En 2017, les hommes représentent 27% des agent-e-s de grade D2 (Commis-e principal-e) et C2 (Adjoint-e principal-e) et 39% des agent-e-s de grade D1 (Commis-e) et C1 (Adjoint-e). Les femmes représentent 53% des agent-e-s de grade B1 (Assistant-e) et 38% des B2 (Assistant-e principal-e). Les hommes représentent 48% des agent-e-s de grade A1 (Attaché-e), 55% des A2 (Premier-ère attaché-e), et 53% des A3 (Directeur-trice). Les femmes représentent 33% des agent-e-s de grade I1 (Ingénieur-e) et 31% des I2 (Premier-ère ingénieur-e). Pour les grades les plus élevés (A4 à A7 et I3), 81% des agent-e-s sont des hommes.

* (Directeur-trice-s Chef-fe de Service et Général-e, Secrétaires généraux et Ingénieur-e Directeur-trice)

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB - TEMPS PARTIEL

Unités : Pourcentage d'employé-e-s qui travaillent à temps partiel



En 2017, 78% des 126 agent-e-s du SPRB qui travaillent à temps partiel sont des femmes. La proportion est plus élevée parmi les temps partiels à 50% (84% de femmes) qu'à 80% (75% de femmes).

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB - TÉLÉTRAVAIL

Unités : Pourcentage d'employé-e-s

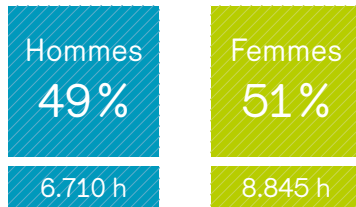


T = 743

En 2017, 38% des 743 agent-e-s du SPRB qui télétravaillent sont des hommes.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB - FORMATIONS

Unités : Pourcentage d'employé-e-s qui ont suivi une formation et nombre d'heures



T = 688

En 2017, sur 688 agent-e-s du SPRB qui ont participé à une formation, 49% sont des hommes. Les agents ont suivi 6.710 heures de formation au total, contre 8.845 heures pour les agentes.

RESSOURCES HUMAINES DU SPRB - CONSEIL DE DIRECTION

Unités : Nombre de membres du conseil de direction



En 2017, le Conseil de Direction du SPRB compte 7 membres dont 2 femmes.

OBJECTIFS EUROPÉENS

LES INDICATEURS EUROPÉENS

L'Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019¹ définit 7 objectifs liés à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces objectifs ont été transposés au niveau de la RBC et 17 indicateurs correspondant aux différentes facettes de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été proposés et sont présentés ci-dessous. Les statistiques identifiées dans ce projet ne permettent pas de couvrir l'ensemble des indicateurs proposés, mais les chapitres suivants de la brochure présentent les statistiques disponibles les plus pertinentes par rapport aux indicateurs.



Lutter contre la pauvreté des femmes

La pauvreté en général n'est pas seulement monétaire et repose sur plusieurs dimensions :

1. Situation financière des femmes domiciliées en RBC.
2. Conditions de vie (dont les conditions de logement et de santé) des femmes domiciliées en RBC.
3. Situation professionnelle des femmes en RBC.



Participation des femmes au marché de l'emploi

La participation des femmes au marché de l'emploi se mesure notamment à travers la combinaison des taux de chômage et d'emploi. Généralement, par rapport aux hommes, les femmes sont sous-représentées sur le marché du travail et ont plus tendance à travailler à temps partiel. Cet aspect est lié à leur situation familiale et au fait qu'elles continuent le plus souvent à être en charge des travaux domestiques et des enfants.

4. La présence des femmes bruxelloises sur le marché du travail.

¹ <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/24968221-eb81-11e5-8a81-01aa75ed71a1/language-fr>



Écart et ségrégation sur le marché de l'emploi

La ségrégation sur le marché de l'emploi est la tendance pour les hommes et les femmes à exercer des métiers différents ; elle se traduit par une répartition des sexes différente au sein de chaque profession et en fonction des secteurs, des lieux de travail et des types de contrat de travail (Commission Européenne, 2014). La ségrégation « horizontale » peut faire référence au fait que les femmes et les hommes au même niveau hiérarchique se répartissent de manière inégale dans les différents domaines d'activité, professions et secteurs. La ségrégation « verticale » renvoie à la présence inégale des femmes et des hommes à différents niveaux hiérarchiques au sein d'un même secteur (« plafond de verre »).

5. La représentation des femmes domiciliées/employées en RBC dans des secteurs, domaines et professions différents (ségrégation horizontale).
6. La concentration / la surreprésentation des femmes domiciliées et/ou employées en RBC à certains niveaux de la hiérarchie professionnelle (ségrégation verticale).



Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La possibilité de pouvoir s'épanouir à la fois au niveau professionnel et familial est influencée par des arrangements institutionnels et des normes organisationnelles. Elle dépend également des attentes sociales : alors que ces attentes se concentrent majoritairement sur le rôle productif des hommes, beaucoup de femmes font aujourd'hui face à une « double charge », c'est-à-dire à des attentes sociales quant à leur rôle reproductif et productif au sein d'un ménage.

7. Les emplois du temps des femmes (« double charge des femmes »).
8. L'environnement dans lequel travaillent les femmes.



Réduire l'écart de salaire, de pension et de revenu entre les hommes et les femmes et lutter ainsi contre la pauvreté des femmes

Les inégalités de salaires correspondent à des écarts structurels (choix de carrière, formation, expérience professionnelle, pourcentage de femmes aux postes de direction) d'une part et des écarts individuels d'autre part. Les écarts de pensions entre les femmes et les hommes restent importants et sont liés aux écarts de salaires entre les femmes et les hommes lors

de l'âge actif et à des discriminations structurelles directes et indirectes basées sur le genre.

9. L'écart de salaires entre les femmes et les hommes (« gender pay gap »).
10. Le pourcentage de femmes et d'hommes bruxellois-es touchant un salaire égal pour un travail de valeur égale (« gender pay gap ajusté »).
11. Le nombre de femmes pensionnées bruxelloises (de plus de 65 ans) à risque d'exclusion sociale.
12. Le revenu des femmes bruxelloises.



Promouvoir la participation plus équilibrée des femmes et des hommes au processus décisionnel

Les femmes continuent à être absentes du sommet de la hiérarchie, que ce soit dans le secteur privé, dans la fonction publique ou dans d'autres domaines (notion de « plafond de verre ») et sont sous-représentées au niveau politique.

La participation des femmes et des hommes au processus décisionnel se mesure par rapport à quatre sphères :

13. Participation des femmes à la prise de décision économique en RBC.
14. Participation des femmes à la prise de décision politique en RBC.
15. Participation des femmes à la prise de décision dans le domaine judiciaire en RBC.
16. Participation des femmes à la prise de décision dans le domaine de l'éducation supérieure.



Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes dans le monde.

La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes encourage à s'engager également pour les droits des femmes dans le monde. A travers son instrument Brussels International, la RBC met en œuvre des projets et activités prenant en compte les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

17. Les projets bi- et multilatéraux que la RBC met en œuvre pour promouvoir les droits des femmes dans le monde.

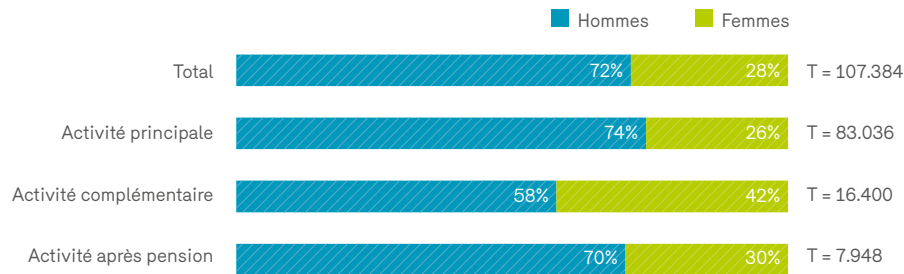


PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le taux d'emploi indique que la participation au marché du travail est plus importante pour les hommes que pour les femmes en général. Le statut d'indépendant-e présente la même caractéristique : une minorité des indépendant-e-s bruxellois-es sont des femmes, bien que celles-ci soient un peu mieux représentées dans les services et les professions libérales que dans les autres secteurs. La tendance masculine est encore plus marquée pour les indépendant-e-s de nationalité non-belge. La réintégration sur le marché du travail est aussi un enjeu important. Environ une demandeuse d'emploi entre 25 et 49 ans sur 6 est une femme réintégrant la vie active. De plus, les taux de sortie vers l'emploi des formations en lien avec des fonctions critiques¹ sont légèrement plus faibles pour les femmes.

INDÉPENDANT-E-S PAR NATURE DE L'ACTIVITÉ

Unités : Pourcentage d'indépendant-e-s

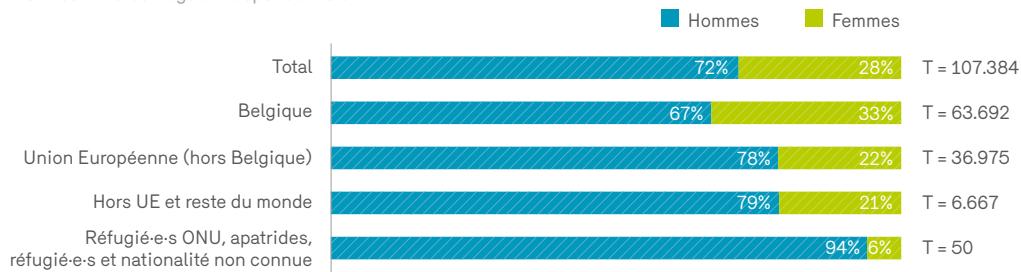


En 2017, les hommes représentent 72% des indépendant-e-s en RBC. Ils représentent 74% des personnes qui sont indépendantes comme activité principale, 58% des personnes pour qui il s'agit d'un revenu complémentaire et 70% des personnes actives après la pension.

¹ Voir Glossaire

INDÉPENDANT·E·S PAR NATIONALITÉ

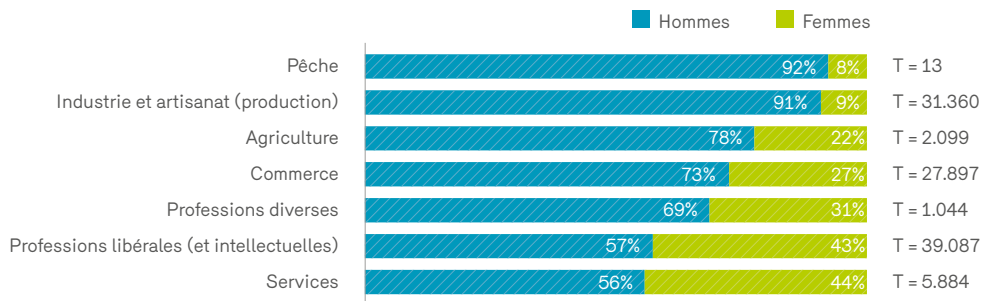
Unités : Pourcentage d'indépendant·e·s



La proportion de femmes parmi les indépendant·e·s varie selon la nationalité. En 2017, 33% des indépendant·e·s belges sont des femmes, en comparaison avec 22% des indépendant·e·s d'une autre nationalité de l'Union Européenne, 21% des indépendant·e·s d'une autre nationalité hors Union Européenne et 6% (3 sur 50) des indépendant·e·s réfugié·e·s, apatrides ou autres.

INDÉPENDANT·E·S PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Unités : Pourcentage d'indépendant·e·s



La proportion d'hommes varie par secteur et est de 92% (12 sur 13) pour la pêche, 91% pour l'industrie et l'artisanat, 78% pour l'agriculture, 73% pour le commerce, 69% pour les professions diverses, 57% pour les professions libérales et 56% pour les services.

FEMMES AU FOYER RÉINTÉGRANT LA VIE ACTIVE

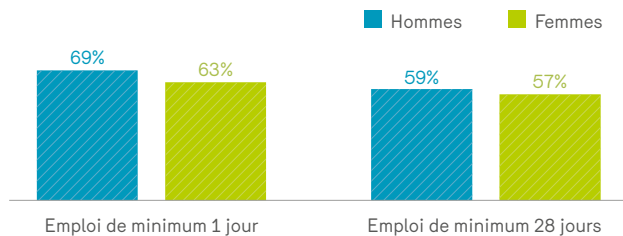
Unités : Pourcentage de femmes demandeuses d'emploi



Les femmes au foyer réintégrant la vie active, dites « rentrantes », représentent en moyenne, entre 2008 et 2012, 15% des demandeuses d'emploi de 25 à 49 ans.

TAUX DE SORTIE VERS L'EMPLOI DES FORMATIONS EN LIEN AVEC DES FONCTIONS CRITIQUES

Unités : Pourcentage des participant-e-s aux formations



En 2016, le taux de sortie vers l'emploi des formations en lien avec des fonctions critiques¹ diffère légèrement par genre. Pour un emploi de minimum un jour, le taux est de 69% pour les hommes et 63% pour les femmes. Pour un emploi de minimum 28 jours, il est de 57% pour les femmes et 59% pour les hommes.

¹ Voir Glossaire

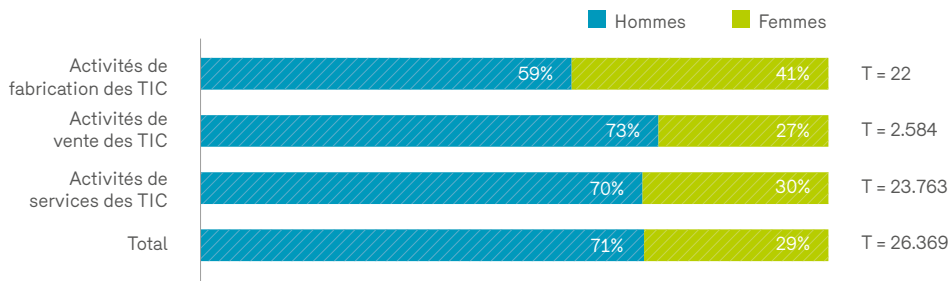


ÉCART ET SÉGRÉGATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

L'écart et la ségrégation sur le marché de l'emploi sont visibles à travers les profils genrés de certains secteurs et professions. Les professions liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux sciences et à l'ingénierie et à la recherche et au développement sont exercées en majorité par des hommes. Certains secteurs d'emploi ont des profils fortement genrés, par exemple l'enseignement et la santé qui sont majoritairement féminins et la construction et le transport qui sont majoritairement masculins. Au sein d'un même secteur, des disparités importantes peuvent exister entre professions. Par exemple, les hommes sont légèrement majoritaires parmi les médecins généralistes, mais représentent une très faible proportion des infirmier·ère·s, aides-soignant·e·s et sages-femmes.

POSTES DE TRAVAIL DANS LES SECTEURS TIC

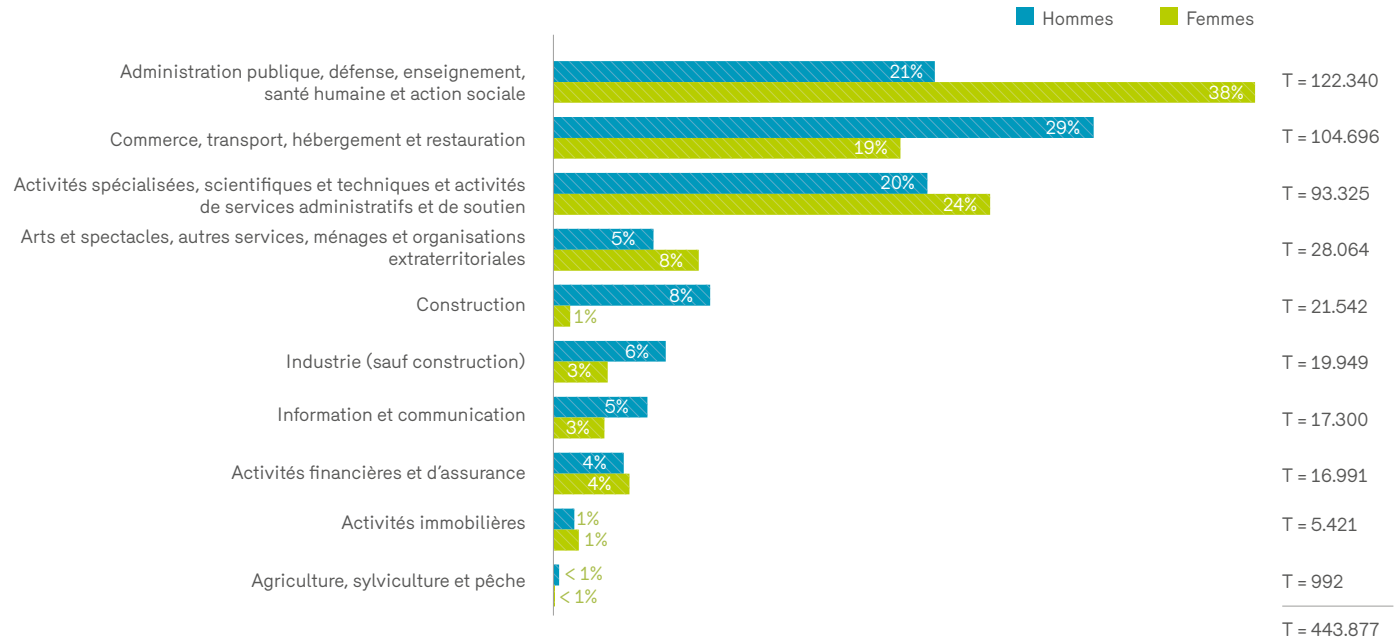
Unités : Pourcentage de postes de travail



En 2016, la RBC compte 26.369 postes de travail dans les secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dont 71% occupés par des hommes. La proportion de femmes est de 30% pour les activités de services, 27% pour les activités de vente et de 41% (13 sur 22) pour les activités de fabrication.

RÉPARTITION DES ACTIF·VE·S À TRAVERS LES SECTEURS

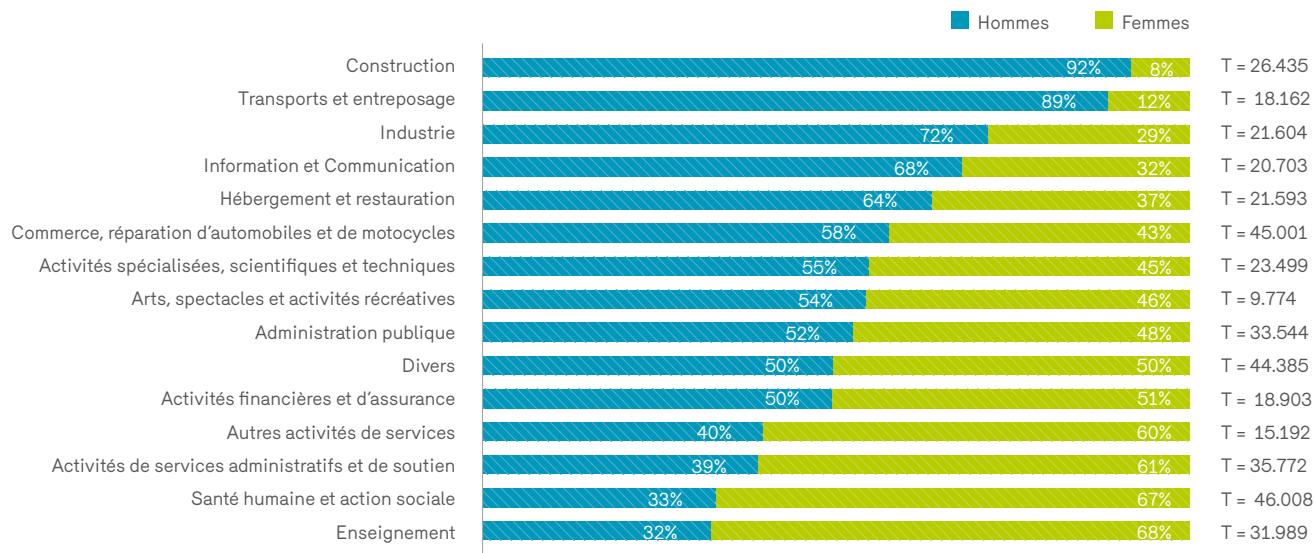
Unités : Pourcentage de personnes actives de chaque sexe



En 2011, 38% des femmes de RBC avec un emploi travaillent dans les secteurs de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et le social. Cette proportion est de 21% pour les hommes. 20% des hommes travaillent dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, administratives et de soutien, contre 24% des femmes. 19% des femmes travaillent dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, en comparaison avec 29% des hommes.

RÉPARTITION DES ACTIF·VE-S DANS CHAQUE SECTEUR

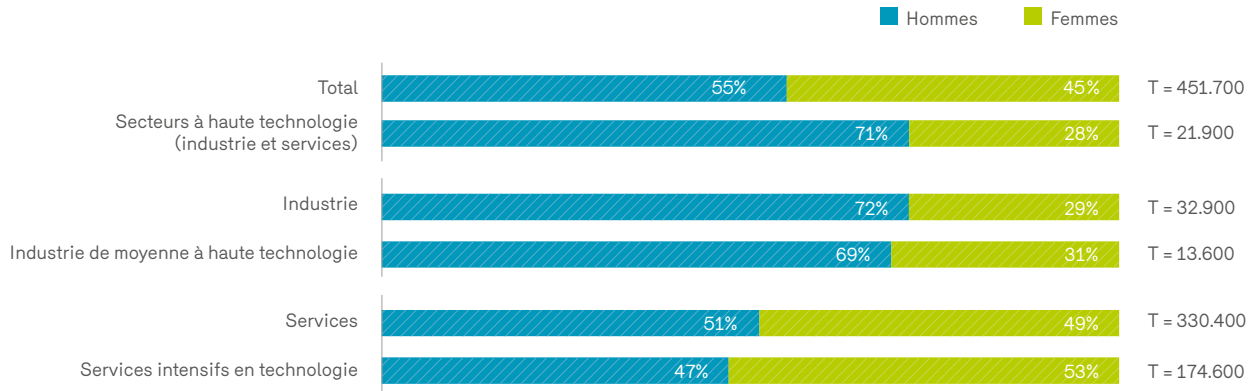
Unités : Pourcentage de personnes



La part de chacun des deux sexes parmi les actif·ve·s occupé·e·s bruxellois·es varie fortement par secteur. Les données disponibles ne sont qu'indicatives car les tailles d'échantillon sont petites, mais donnent une idée des tendances générales par secteur. En 2013, les secteurs les plus féminins sont l'enseignement (68% de femmes), la santé humaine et l'action sociale (67%) et les activités de services administratifs et de soutien (61%). Les secteurs les plus masculins sont la construction (92% d'hommes), le transport et l'entreposage (89%) et l'industrie (72%).

EMPLOI PAR SECTEUR D'INTENSITÉ TECHNOLOGIQUE

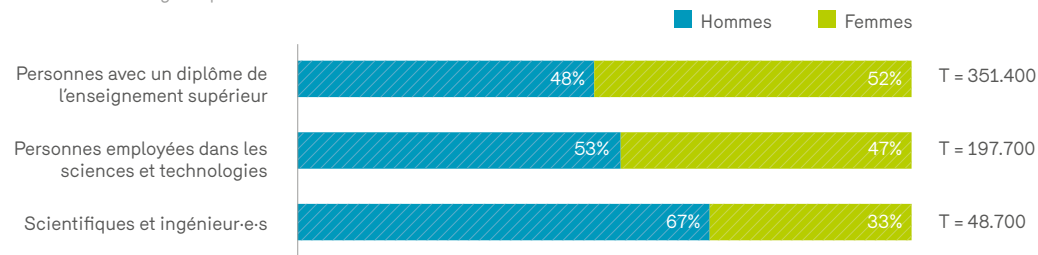
Unités : Pourcentage de personnes



En 2008, les hommes représentent 55% des personnes employées quel que soit le secteur et 71% des personnes employées dans les secteurs à haute technologie (industrie et services). Ils représentent 72% des personnes employées dans l'industrie et 69% des personnes employées dans l'industrie de moyenne à haute technologie, 51% des personnes employées dans les services et 47% des personnes employées dans les services intensifs en technologie.

RESSOURCES HUMAINES EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES

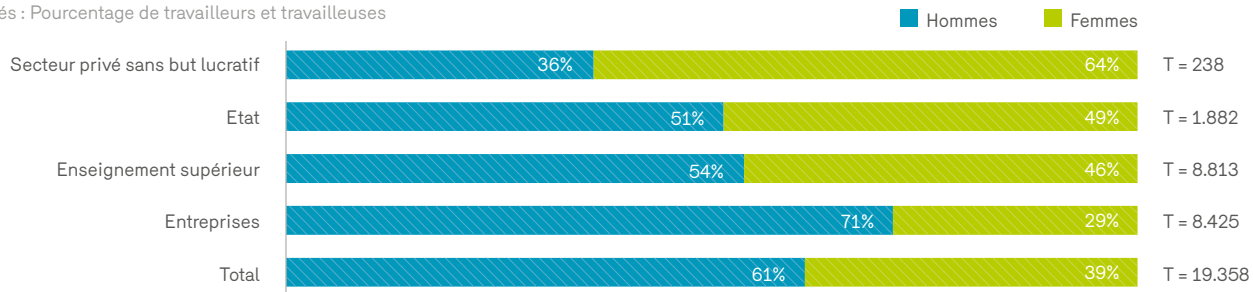
Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, les femmes représentent 52% des personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur en RBC, 47% des personnes employées dans les sciences et technologies et 33% des scientifiques et ingénieur-e-s.

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PAR SECTEUR D'EXÉCUTION

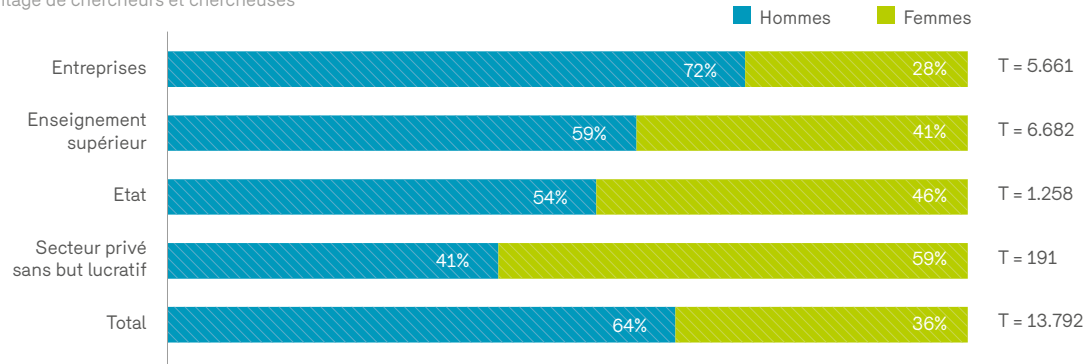
Unités : Pourcentage de travailleurs et travailleuses



En 2015, 19.358 personnes travaillent dans le domaine de la Recherche et du Développement en RBC. 61% d'entre elles sont des hommes. La proportion de femmes varie de 29% en entreprise à 64% dans le secteur privé sans but lucratif, avec respectivement 46% et 49% dans l'enseignement supérieur et à l'Etat.

CHERCHEURS ET CHERCHEUSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PAR SECTEUR D'EXÉCUTION

Unités : Pourcentage de chercheurs et chercheuses

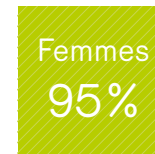


En 2015, 13.792 chercheur-euse-s travaillent dans le domaine de la Recherche et du Développement en RBC, dont 64% d'hommes. La proportion de femmes est la plus faible dans les entreprises (28%), puis dans l'enseignement supérieur (41%), l'Etat (46%) et le secteur privé sans but lucratif (112 sur 191, soit 59%). Le nombre de chercheur-euse-s en équivalent temps plein est de 8.752 la même année, indiquant qu'une part importante des postes en question ne sont pas à temps plein.

TRAVAILLEUR-EUSE-S TITRES SERVICES

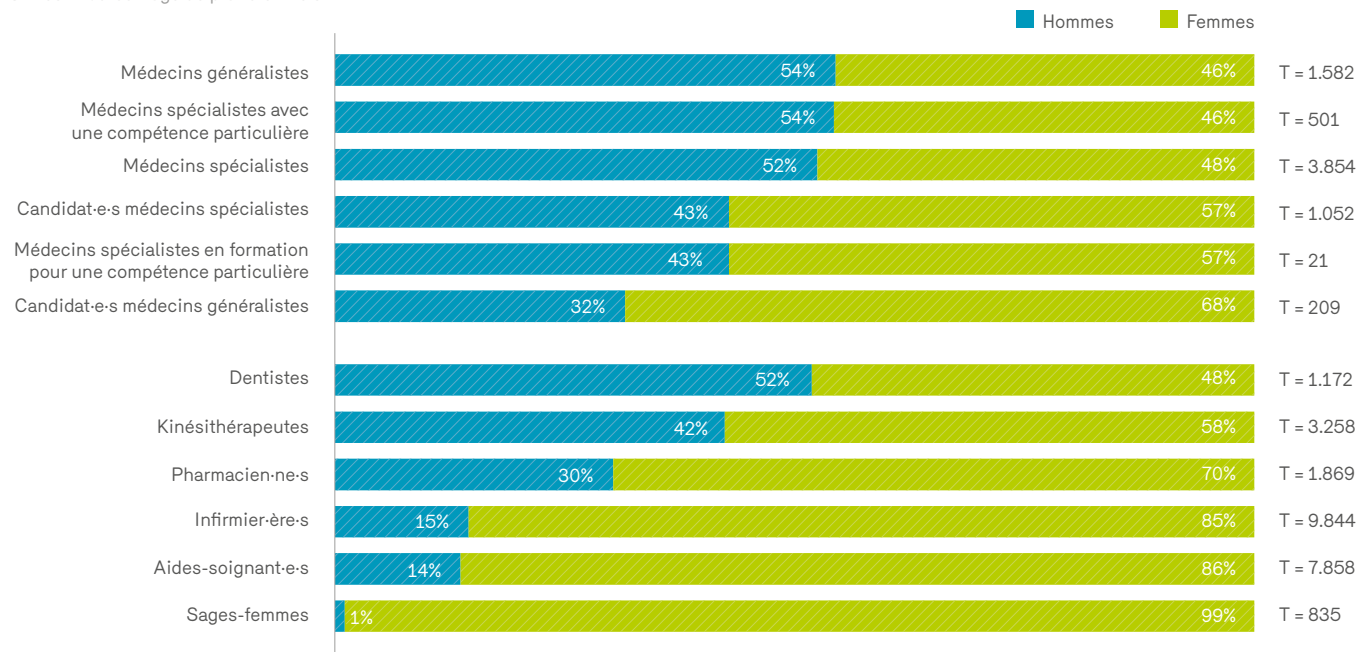
Unités : Pourcentage de personnes

En 2012, 5% des personnes avec un contrat de travail titres-services résidant en RBC sont des hommes.



PRATICIEN·NE-S D'UNE PROFESSION DE SOINS DE SANTÉ

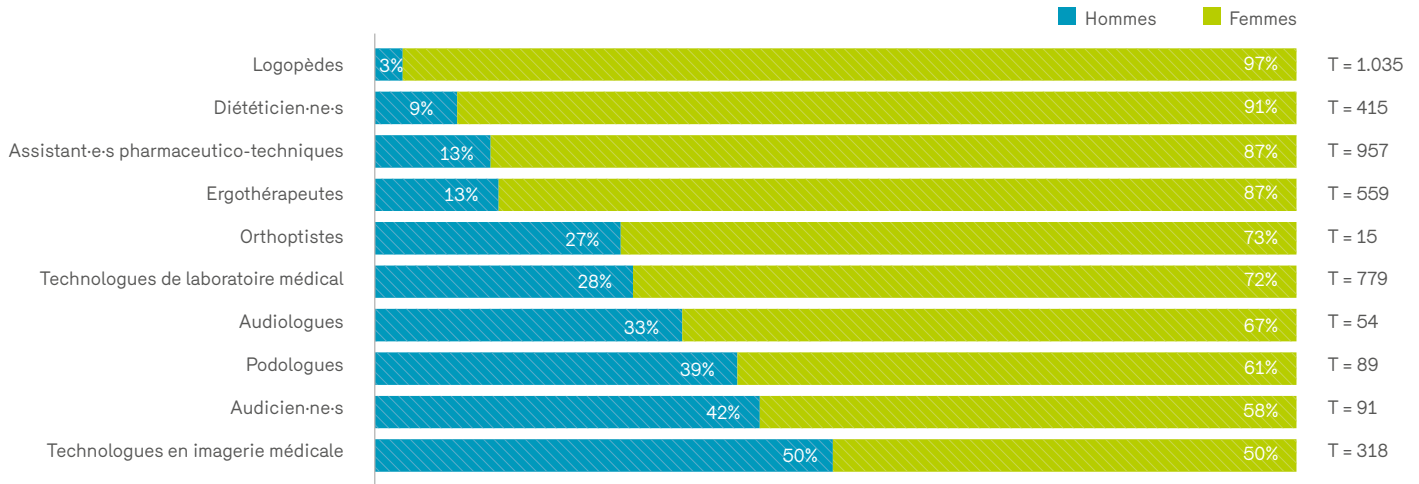
Unités : Pourcentage de praticien-ne-s



En 2017, en RBC, les hommes représentent 54% des médecins généralistes, 54% des médecins spécialistes avec une compétence particulière et 52% des médecins spécialistes. 68% des candidat-e-s médecins généralistes et 57% des candidat-e-s médecins spécialistes sont des femmes. Pour les autres professions de soins de santé, les hommes représentent 52% des dentistes, 42% des kinésithérapeutes, 30% des pharmaciens, 15% des infirmiers, 14% des aides-soignants et 1% des sages-femmes.

PRATICIEN·NE·S D'UNE PROFESSION PARAMÉDICALE

Unités : Pourcentage de praticien-ne-s

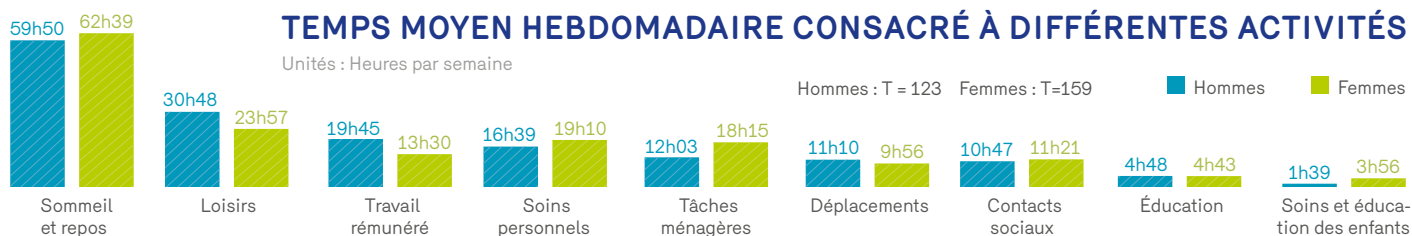


En 2017 en RBC, les femmes représentent 97% des logopèdes, 91% des diététicien-ne-s, 87% des assistant-e-s pharmaceutico-techniques, 87% des ergothérapeutes, 73% des orthoptistes, 72% des technologues de laboratoire médical, 67% des audiologues, 61% des podologues, 58% des audicien-ne-s et 50% des technologues en imagerie médicale.



EQUILIBRE VIE PRIVÉE / TRAVAIL

La répartition du temps alloué aux différentes activités des sphères privées et professionnelles varie en général en fonction du sexe. Les hommes tendent à consacrer davantage de temps que les femmes au travail rémunéré, aux déplacements et aux loisirs. La tendance est par contre inverse pour le sommeil et le repos, les tâches ménagères, les soins et l'éducation des enfants et les soins personnels. Finalement, aucune différence notable entre sexes n'apparaît pour l'éducation et les contacts sociaux.



En 2013, des différences importantes apparaissent entre les deux sexes en matière de temps passé sur différentes activités.

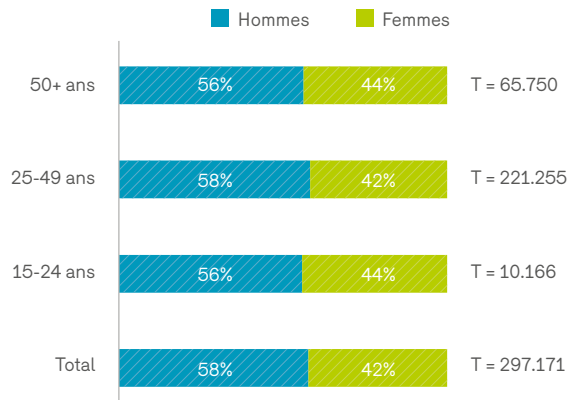
Le travail rémunéré représente en moyenne 13h30 d'activité hebdomadaire pour les femmes, contre 19h45 pour les hommes. Parmi les personnes occupées, cette différence reste importante, avec un temps moyen consacré au travail rémunéré de 36h32 pour les hommes et 29h39 pour les femmes. Les femmes consacrent aussi moins de temps aux déplacements, avec 9h56 contre 11h10 pour les hommes. Les hommes passent moins de temps que les femmes sur les tâches ménagères (12h03 contre 18h15) et sur les soins et l'éducation des enfants (1h39 contre 3h56). La différence pour les tâches ménagères reste importante quelle que soit la situation familiale. La différence en termes des soins et de l'éducation des enfants est particulièrement marquée lorsqu'un enfant de moins de 7 ans est présent dans le foyer (5h57 pour les hommes contre 15h30), mais est plus limitée dans les autres configurations familiales.

Les durées moyennes consacrées à l'éducation et aux contacts sociaux sont par contre comparables entre sexes. Les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux soins personnels (19h10 contre 16h39) et au sommeil (62h39 contre 59h50) mais moins de temps aux loisirs (23h57 contre 30h48).

Une petite minorité des personnes travaillant à temps partiel sont des hommes et cette proportion est plus faible pour les 25 ans et plus. Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes à mentionner des raisons personnelles ou familiales ou l'absence de services de soins comme raison de leur travail à temps partiel. Un lien important existe entre le type de ménage et le travail à temps partiel : les écarts les plus importants entre hommes et femmes apparaissent pour les chef-fe-s de famille monoparentales et les cohabitant-e-s avec partenaire et enfant(s). Le nombre d'enfants semble fortement lié à la proportion de temps partiel chez les femmes.

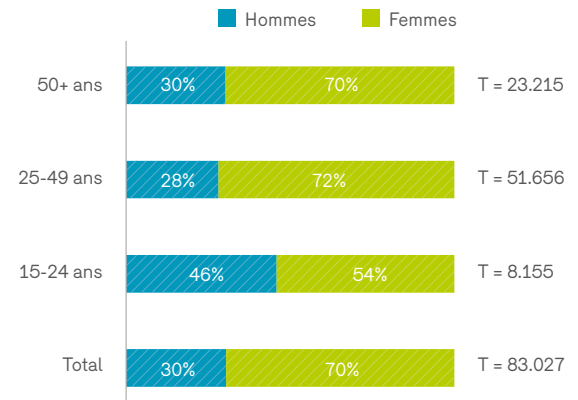
TEMPS PLEIN

Unités : Pourcentage de personnes



TEMPS PARTIEL

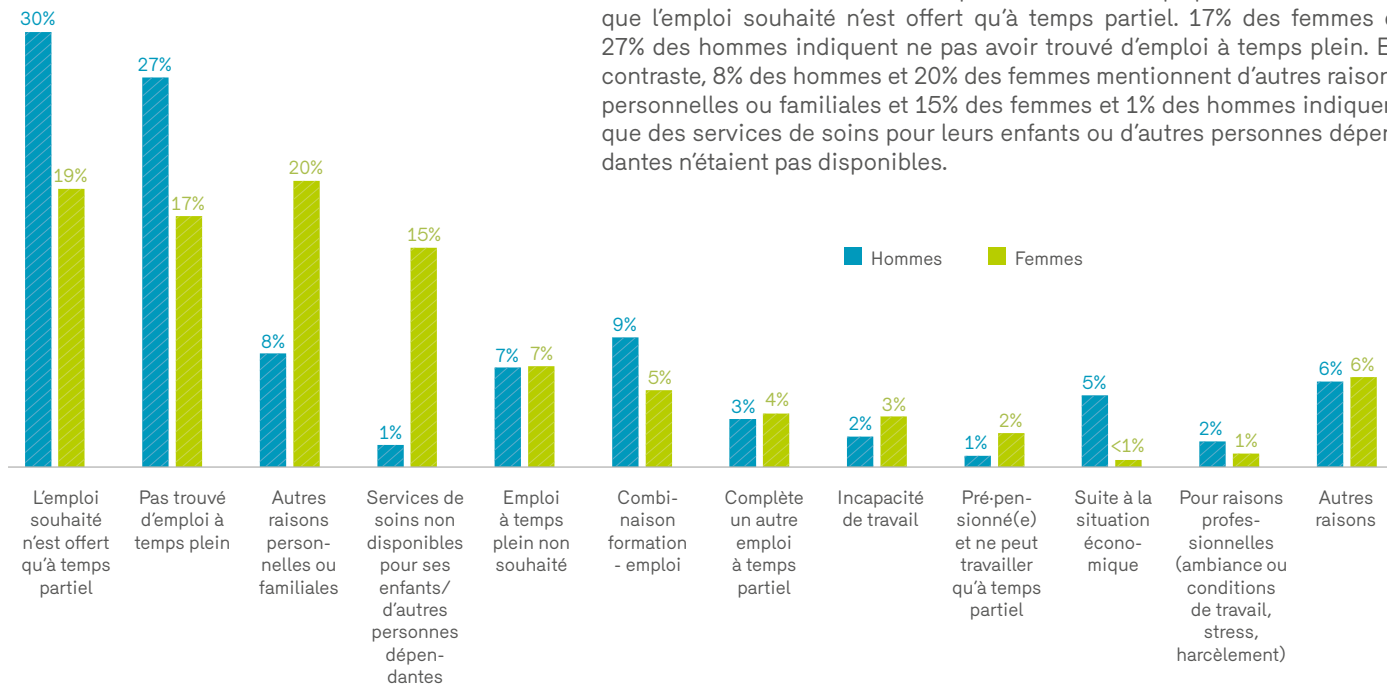
Unités : Pourcentage de personnes



En 2017, les femmes représentent 42% des personnes travaillant à temps plein et 70% des personnes travaillant à temps partiel. Les proportions d'hommes et de femmes parmi les personnes travaillant à temps plein sont stables par classe d'âge (44% de femmes pour les 15-24 ans, 42% pour les 25-49 ans et 44% pour les 50 ans et plus) mais varient par contre par âge parmi les personnes travaillant à temps partiel : 54% de femmes pour les 15-24 ans, 72% pour les 25-49 ans et 70% pour les 50 ans et plus.

MOTIFS DU TEMPS PARTIEL

Unités : Pourcentage de personnes



Les raisons invoquées pour un temps partiel diffèrent aussi par sexe. 30% des hommes et 19% des femmes qui travaillent à temps partiel mentionnent que l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel. 17% des femmes et 27% des hommes indiquent ne pas avoir trouvé d'emploi à temps plein. En contraste, 8% des hommes et 20% des femmes mentionnent d'autres raisons personnelles ou familiales et 15% des femmes et 1% des hommes indiquent que des services de soins pour leurs enfants ou d'autres personnes dépendantes n'étaient pas disponibles.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE TRAVAIL HABITUELLEMENT PRESTÉES PAR SEMAINE DANS L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Unités : Nombre d'heures prestées par les personnes de 15 ans et plus



En 2017, le nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'activité principale est de 37 heures en RBC, avec une moyenne de 39 heures pour les hommes et 35 heures pour les femmes.

PART DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DANS L'EMPLOI TOTAL

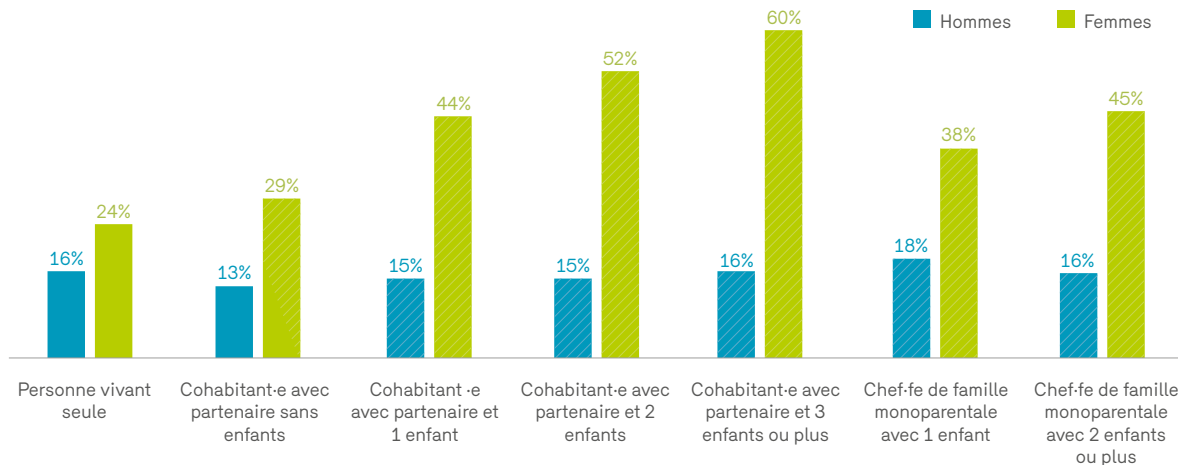
Unités : Pourcentage de salarié-e-s



En 2013, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est de 32% pour les femmes et 12% pour les hommes, soit une différence de 20 points de pourcentage.

PART DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL PARMIS LES TRAVAILLEUR·EUSE·S SALARIÉ·E·S DE 25 À 49 ANS

Unités : Pourcentage de travailleur·euse·s salarié·e·s



En 2009, la part du travail à temps partiel parmi les travailleur·euse·s salarié·e·s de 25 à 49 ans est plus faible pour les hommes que pour les femmes quel que soit le type de ménage. La part du temps partiel varie entre 24% et 60% pour les femmes et 13% et 18% pour les hommes selon le type de ménage. La présence et le nombre d'enfants mènent à des écarts plus ou moins importants entre sexes¹. L'écart entre sexes est de 9 points de pourcentage pour les personnes vivant seules et 16 points pour les cohabitant·e-s avec partenaire sans enfants. Cet écart est de 20 points de pourcentage pour les chef-fe-s de famille monoparentale avec un enfant et 30 points pour les chef-fe-s de famille monoparentale avec 2 enfants et plus. Pour les cohabitant·e-s avec partenaire et enfant(s), les écarts sont de 30 points de pourcentage pour un enfant, 38 points pour deux enfants et 44 points pour trois enfants et plus.

¹ Les écarts ont été calculés sur les pourcentages exacts et peuvent différer des pourcentages arrondis du graphique.

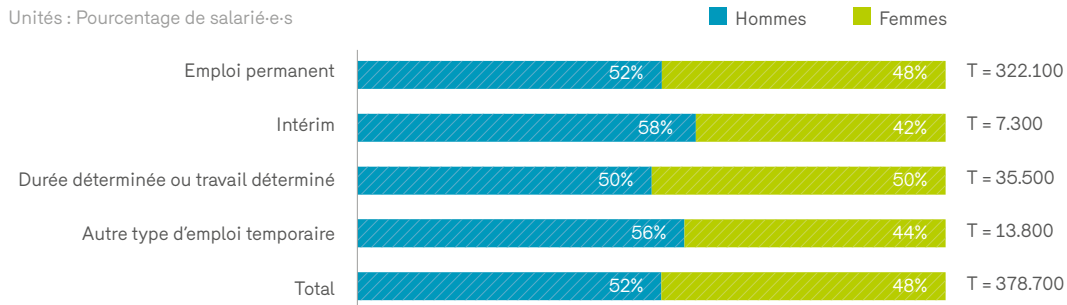


ECARTS DE SALAIRES, REVENUS ET PENSIONS

Le rapport sur l'écart salarial 2017 indique que les salaires horaires des hommes sont 8% plus importants que ceux des femmes en Belgique¹. En RBC, les dépenses moyennes pour le paiement des pensions sont plus faibles pour les femmes. Les statistiques liées au revenu en RBC sont cependant en général disponibles par ménage et ne permettent pas d'analyser de manière plus précise les différences de genre. Collecter des statistiques au niveau individuel serait un apport majeur à cette thématique. Certains indicateurs sont cependant plus en faveur des femmes : les hommes sont légèrement plus nombreux à avoir des emplois temporaires hors intérim, à être demandeurs d'emploi de longue durée et à avoir un niveau de diplôme plus faible. Pour comprendre les différences de revenu, la prise en compte du taux d'emploi, des temps partiels et de la ségrégation par secteur et profession (avec des différences de salaires) est donc nécessaire.

SALARIÉ·E-S PAR TYPE DE CONTRAT

Unités : Pourcentage de salarié·e-s



En 2016, parmi les résidents de la RBC, les femmes représentent 48% des emplois permanents, 42% des contrats intérim, 50% des contrats à durée déterminée ou travail déterminé et 44% des emplois temporaires hors intérim.

¹ <https://statbel.fgov.be/sites/default/files/2017-12/Rapport%20ecart%20salarial%202017.pdf>

DÉPENSE MOYENNE MENSUELLE POUR LE PAIEMENT DES PENSIONS

Unités : Euros



En 2018, la dépense moyenne mensuelle du Service fédéral des Pensions pour le paiement des pensions en RBC est de 1.226 euros par homme et 1.069 euros par femme, soit une différence de 157

euros en moyenne. Cette différence entre sexes apparaît globalement et par type de pension et est, entre autres, liée à des écarts de salaires, des types et des durées de carrière différents ou des situations familiales différentes. Les dépenses moyennes pour les pensions de survie¹ sont par contre légèrement plus élevées pour les femmes que pour les hommes, avec une différence en faveur des femmes de 22 euros.

DEMANDEUR·EUSE·S D'EMPLOI SANS ACTIVITÉ DEPUIS 5 ANS OU PLUS

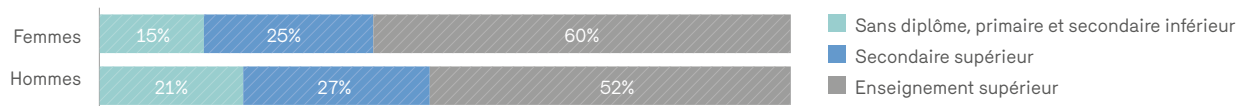
Unités : Pourcentage de demandeur·euse·s d'emploi



En 2018, les hommes représentent 54% des demandeur·euse·s d'emploi de la RBC sans activité depuis 5 ans ou plus.

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE PAR DIPLÔME OBTENU

Unités : Pourcentage de la population active occupée



En 2017, parmi la population active occupée¹ de 15 à 64 ans en RBC, 15% des femmes ont un diplôme du secondaire inférieur ou plus bas, en comparaison avec 21% des hommes. 27% des hommes et 25% des femmes ont un diplôme du secondaire supérieur. 60% des femmes ont un diplôme de l'enseignement supérieur en comparaison avec 52% des hommes.

¹ Voir Glossaire

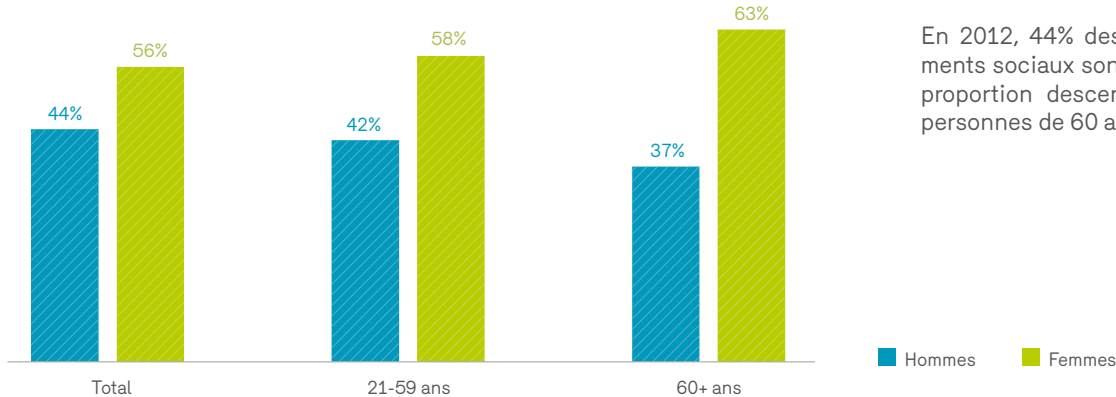


PAUVRETÉ DES FEMMES

La pauvreté des femmes revêt différentes facettes. Les hommes sont moins nombreux que les femmes à avoir un revenu sous le risque de pauvreté individuel, à être des parents isolés, à bénéficier de certaines allocations pour personnes âgées et à être locataires d'un logement social après 60 ans. Les différences entre genres sont par contre moins marquées pour les droits et revenus liés à l'intégration et à l'aide sociale, ainsi que pour les allocations pour personnes handicapées. Les femmes sont aussi moins souvent bénéficiaires des primes d'installation pour sans-abris.

LOCATAIRES D'UN LOGEMENT SOCIAL

Unités : Pourcentage de locataires



En 2012, 44% des locataires de logements sociaux sont des hommes. Cette proportion descend à 37% parmi les personnes de 60 ans et plus.

TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL

Unités : Pourcentage de personnes



En 2011, le taux de risque de pauvreté individuel, qui correspond à la part de la population dont le revenu individuel (sans prendre en compte les revenus des autres membres du ménage) est inférieur à 60% du revenu individuel médian, est de 11% pour les hommes et 36% pour les femmes. Ce taux est plus pertinent pour les différences entre sexe que le taux de risque de pauvreté, qui est basé sur le revenu global du ménage.

POPULATION AVEC UNE BONNE SANTÉ SUBJECTIVE

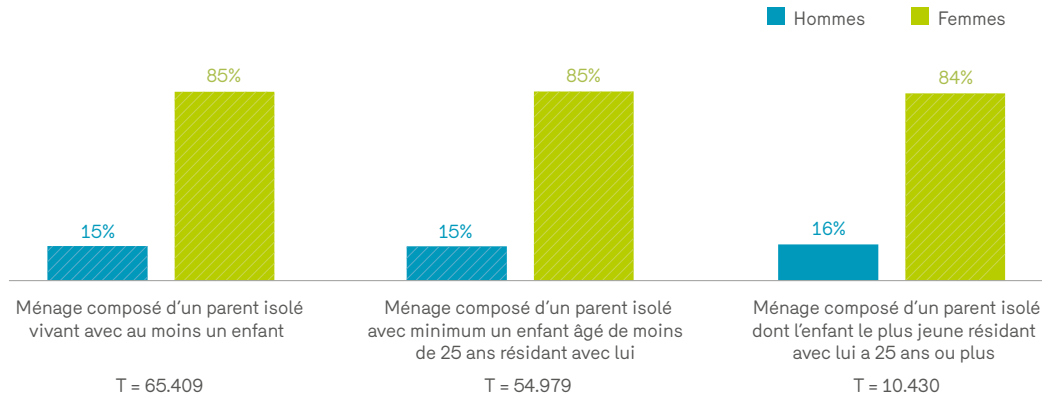
Unités : Pourcentage de personnes



En 2013, le pourcentage de la population avec une santé subjective bonne à très bonne est de 75% pour les femmes et 76% pour les hommes.

TYPES DE MÉNAGES MONOPARENTAUX

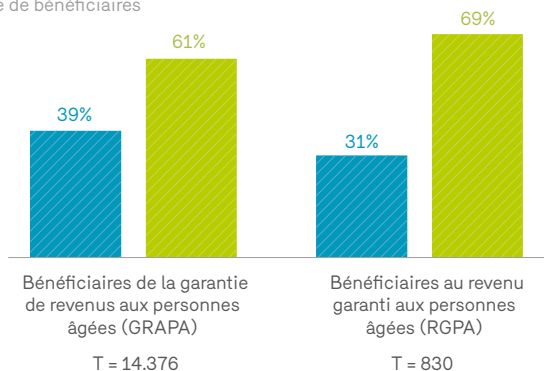
Unités : Pourcentage de personnes



En 2011, les hommes représentent 15% des adultes vivant dans un ménage composé d'un parent isolé vivant avec au moins un enfant. Cette proportion reste stable avec l'âge des enfants, avec 15% lorsqu'au moins un enfant a moins de 25 ans et 16% lorsque l'enfant le plus jeune a 25 ans ou plus.

BÉNÉFICIAIRES D'UNE ALLOCATION AUX PERSONNES ÂGÉES

Unités : Pourcentage de bénéficiaires

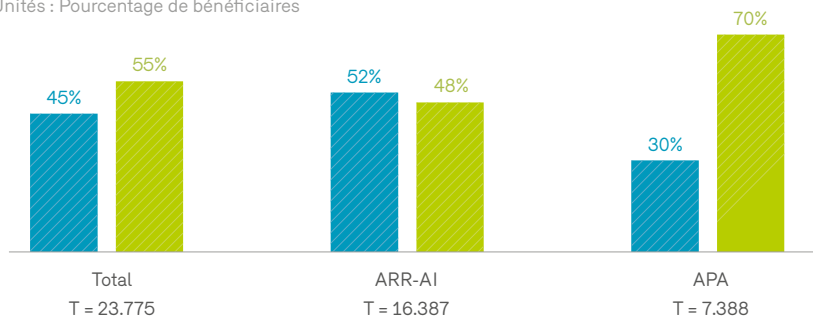


En 2013, les femmes représentent 61% des bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et 69% des bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées (RGPA).

■ Hommes ■ Femmes

BÉNÉFICIAIRES D'UNE ALLOCATION AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



En 2013, les hommes représentent 45% des bénéficiaires d'une allocation aux personnes handicapées, correspondant à 52% des bénéficiaires des allocations de remplacement et allocations d'intégration (ARR-AI) et 30% des bénéficiaires de l'allocation pour l'aide des personnes âgées (APA).

■ Hommes ■ Femmes

POURCENTAGE DE BÉNÉFICIAIRES DU DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE (MOYENNE ANNUELLE)

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



T = 41.205

ETUDIANT·E·S BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (MOYENNE ANNUELLE)

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



T = 6.396

BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (MOYENNE ANNUELLE)

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



T = 37.960

En 2017, les femmes représentent 54% des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) et 55% des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)¹. Les proportions sont similaires pour les étudiant·e·s bénéficiaires du RIS (56%).

¹ Voir Glossaire

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE (MOYENNE ANNUELLE PAR SEXE)

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



T = 4.952

Les hommes représentent 45% des bénéficiaires de l'aide financière fournie dans le cadre de l'aide sociale (disponible pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions propres à l'intégration sociale)¹.

BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRIME D'INSTALLATION

Unités : Pourcentage de bénéficiaires



Parmi les bénéficiaires d'une prime d'installation (une aide financière octroyée à une personne sans-abri qui trouve un logement et répond à certaines conditions légales)¹, 38% sont des femmes.

¹ Voir Glossaire



ÉGALITÉ DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

La parité des listes électorales a été introduite pour les différentes élections bruxelloises au cours des années 2000.¹ La proportion de femmes dans différentes institutions politiques est de 40% à 50% pour les dernières élections répertoriées, bien que cette proportion reste faible parmi les bourgmestres des 19 communes bruxelloises.

MEMBRES DES CONSEILS COMMUNAUX SUITE AUX ÉLECTIONS

Unités : Pourcentage de membres des conseils communaux



ECHEVIN·E·S SUITE AUX ÉLECTIONS

Unités : Pourcentage d'échevin·e·s



BOURGMESTRES SUITE AUX ÉLECTIONS

Unités : Pourcentage de bourgmestres



Suite aux élections de 2012, 58% des membres des conseils communaux, 61% des échevin·e·s et 95% des bourgmestres sont des hommes.

¹ <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/politique/chiffres>

MEMBRES DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS SUITE AUX ÉLECTIONS

Unités : Pourcentage de membres du gouvernement bruxellois



PARLEMENTAIRES DU PARLEMENT BRUXELLOIS SUITE AUX ÉLECTIONS

Unités : Pourcentage de parlementaires



Suite aux élections de 2014, 50% des membres du gouvernement bruxellois et 40% des membres du parlement bruxellois sont des femmes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette brochure présente les multiples facettes du genre en Région de Bruxelles-Capitale en se concentrant sur les thématiques liées aux compétences régionales et aux indicateurs européens précités.

Ce projet a mis en évidence de grandes disparités quant à la disponibilité de statistiques genrées. Les statistiques officielles liées à l'emploi sont nombreuses, mais les statistiques liées à d'autres thématiques sont rares voire inexistantes. En particulier, les domaines de compétences des travaux publics et des relations internationales dans les matières régionales n'ont pas du tout pu être abordés dans la brochure.

Dans certains cas, le problème vient du fait qu'aucune statistique genrée pertinente n'a pu être collectée dans la période impartie pour le projet. Il était parfois difficile de trouver une statistique disponible en même temps pour la RBC et par sexe (certaines statistiques sont disponibles par sexe mais uniquement pour la Belgique, d'autres sont disponibles pour la RBC mais sans distinguer les sexes). D'autres thématiques se prêtent davantage à la collecte de données géographiques (données par quartier et non au niveau de l'individu) et la dimension de genre peut y être difficile à identifier. En outre, certaines statistiques, bien que disponibles, ne sont récoltées qu'au niveau du ménage (notamment concernant le revenu).

Il est important de continuer à sensibiliser les institutions et le grand public aux problématiques de genre. Un inventaire régulier des sources et statistiques tel que celui effectué pour ce projet, ainsi que la parution périodique d'une brochure, sont des moyens possibles pour y parvenir. L'objectif final est donc qu'un tel projet de récolte et de diffusion de statistiques genrées prenne place de manière régulière dans le futur. Dans cette optique, les limitations identifiées dans ce projet permettent de tirer un certain nombre de recommandations qui devraient faciliter cette mise en œuvre.

Une première recommandation générale issue du projet est d'encourager les différentes entités actrices de la RBC et productrices de données à poursuivre l'identification et la collecte de statistiques genrées pour tous les domaines de compétences régionaux, y compris ceux qui s'y prêtent moins, afin de nourrir la réflexion sur les phénomènes de genre dans toutes leurs dimensions et de fournir des données pertinentes dans le cadre du gender mainstreaming. Il serait en particulier intéressant d'intégrer les compétences des Organismes d'intérêt public (OIP) dans une prochaine collecte, ainsi que d'élargir le choix des statistiques récoltées pour les domaines de compétences déjà pris en compte. Par exemple, des statistiques par sexe sur les abonnements aux transports en commun, l'aide aux entreprises ou le soutien aux commerçants pourraient être utiles.

Afin d'être en mesure d'interpréter de façon informative toutes les statistiques collectées, il faudrait également essayer de généraliser la collecte de données au niveau de l'individu (plutôt que du ménage), par exemple en ce qui concerne le revenu.

En outre, les statistiques présentées dans cette brochure représentent la situation à un point donné dans le temps. Compléter ceci par une analyse de l'évolution temporelle des statistiques et indicateurs apporterait une réelle plus-value et pourrait aider à évaluer l'impact de certaines politiques. La mise en contexte des statistiques bruxelloises par l'ajout d'une comparaison avec la Belgique pourrait aussi être opportune.

Une analyse approfondie quant à l'égalité des chances de manière plus générale requiert des statistiques disponibles non seulement par sexe, mais également par ethnicité, religion, orientation sexuelle, handicap, niveau d'instruction, situation socioéconomique, etc. La loi relative à la statistique publique de 1962 restreint la collecte directe de données concernant certains de ces aspects (ethnicité, religion, orientation sexuelle) ; il faudrait cependant trouver un moyen de construire des variables qui rendent compte des grandes dynamiques qui traversent notre société, et de réaliser la collecte croisée des statistiques d'intérêt avec ces variables.

Une autre façon d'enrichir l'analyse serait de considérer, en plus des hommes et des femmes, d'autres identités de genre. Cela n'est pas possible actuellement, puisque les statistiques officielles considèrent le sexe comme binaire. Il serait donc opportun de repenser cette approche dans les futures récoltes de données.

Afin de garantir la validité des informations présentées, l'identification et la collecte futures de nouvelles statistiques devront être effectuées de manière rigoureuse. La méthodologie utilisée ici est une façon d'y parvenir. L'approche de l'IBSA quant à la qualité et à la sécurité des données¹, basée sur le Code de bonnes pratiques de la Statistique européenne², propose des bonnes pratiques qui peuvent guider la mise en place des procédures.

Finalement, une autre définition du concept de statistique de genre, permettant de pousser plus loin l'analyse des problématiques de genre, pourrait être envisagée dans le futur. Par exemple, l'Institut Européen pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes propose de considérer des statistiques basées sur des concepts qui reflètent la diversité des femmes et des hommes, ainsi que d'utiliser des méthodes de collecte des données qui tiennent compte des facteurs qui peuvent induire des biais liés au genre. Garantir l'accès à de telles statistiques pourrait être l'objectif à long terme du processus enclenché par ce projet.

¹ <http://ibsa.brussels/a-propos-de-l-ibsa/qualite-securite-des-donnees/>

² <http://ibsa.brussels/fichiers/a-propos/code-de-bonnes-pratiques-de-la-statistique-europeenne>



SOURCES

Compétences de la Région de Bruxelles-Capitale

Logement : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Tafforeau J. & Van der Heyden J. (2013), Health Interview Survey, Belgium : Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WIV-ISP. <https://hisia.wiv-isp.be/>

Agriculture : Eurostat (2016)

Pouvoirs locaux : Service public régional de Bruxelles (2018), Focus n°2 – Bruxelles Pouvoirs locaux : Le personnel des communes bruxelloises - Données chiffrées, Bruxelles

Economie et emploi : Eurostat (2011 et 2017) ; Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), Baromètre social 2017, Bruxelles : Commission communautaire commune ; Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles et Observatoire bruxellois de l'emploi (2015), Les femmes sur le marché de l'emploi en Région bruxelloise, Commission communautaire commune et Actiris : Bruxelles.

Mobilité et Sécurité routière : Glorieux, I., J. Minnen, T.P. van Tienoven, et al. (2015), Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be), Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique - Statistics Belgium, Bruxelles ; IBSA (2015 et 2017)

Technologies de l'information et de la communication : Statbel (2017)

Egalité des chances : IBSA (2013, 2017 et 2018) ; Eurostat (2002) ; Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles

Fonction publique : Service public régional de Bruxelles (2017)

Objectifs européens

Participation des femmes au marché de l'emploi : IBSA (2016) ; Observatoire bruxellois de l'Emploi (2012), Les femmes rentrantes : des chercheuses d'emploi en quête de visibilité, Bruxelles ; view.brussels (2018), L'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques, Bruxelles ;

Ecart et ségrégation sur le marché de l'emploi : Eurostat (2011, 2015 et 2017) ; IBSA (2015 et 2017) ; Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles et Observatoire bruxellois de l'emploi (2015), Les femmes sur le marché de l'emploi en Région bruxelloise, Commission communautaire commune et Actiris : Bruxelles

Equilibre vie privée/travail : Eurostat (2017) ; Glorieux, I., J. Minnen, T.P. van Tienoven, et al. (2015), Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be), Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique - Statistics Belgium, Bruxelles ; Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles ; Statbel (2017) ;

Ecart de salaires, revenus et pensions : IBSA (2016 et 2018) ; Service Fédéral des Pensions (2018), Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations.

Pauvreté des femmes : Eurostat (2011 et 2013) ; IBSA (2013 et 2017) ; Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles

Egalité dans le processus décisionnel : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2012 et 2014)



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Editeur responsable

Christian LAMOULINE

Coordination et pilotage

Bruxelles Coordination régionale
equal.brussels – direction régionale Egalité des chances
equal@sprb.brussels
<http://equal.brussels/>

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances de la
Région de Bruxelles-Capitale

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)
Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes

Plateforme de Support en Méthodologie et Calcul
Statistique (SMCS), LIDAM, UCLouvain

Personnes de contact

Noémie EMMANUEL
nemmanuel@sprb.brussels

Réalisation de la publication

Brochure réalisée dans le cadre du Marché de services
« Identification et collecte d'indicateurs et statistiques de
genre - Cahier des charges n° equal.brussels/ 2018 /GIS »
par l'Université catholique de Louvain.

Coordination et rédaction : Plateforme de Support en
Méthodologie et Calcul Statistique (SMCS), LIDAM,
UCLouvain

Graphisme : Tatiana Regout, UCLouvain

Traduction : Centre de traduction de Louvain (CTL),
UCLouvain

Soutien au projet : Armelle Liénard et Emmanuel Menvouta

Les données, sources et liens mentionnés dans cette
publication sont actualisés au 01/04/2019 sauf mention
contraire.

Numéro de dépôt légal 2019/11.404/3